

DOCUMENT DE PROJET

Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS)

Titre du Projet : Initiatives pilotes pour appuyer le Programme National du Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (PDDRCS) dans la réinsertion des ex combattants dans les zones prioritaires de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo	Organisation lead : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Personne de Contact : Nom : Fabien Sambussy Adresse : 372 Avenue Colonel Mondjiba – Kinshasa Ngaliema, Bâtiment 58 Concession Utex/Immotex Téléphone: +243 826 773 948 E-mail : fsambussy@iom.int	Membres du consortium : N/A
	Agent Administratif : Multi-Partner Trust Fund
	Localité (s) (Province): Ituri- Nord Kivu- Sud Kivu
Durée totale du projet (mois) : 9 mois Date de démarrage : 15 mars 2023 Date de clôture : 14 décembre 2023	Coût total du Projet : 6 000 000 USD (2 millions USD par province) Fonds de Cohérence pour la Stabilisation : Contributions propres : Autres Contributions :

PAGE DE SIGNATURE

<p><i>Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordinateur résident et coordinateur humanitaire</i></p> <p><i>Monsieur Bruno Lemarquis</i></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p><i>Nom de l'Organisation :</i> </p> <p><i>Date & Cachet</i> 08.03.2023</p>	<p><i>Premier Ministre, chef du gouvernement de la République démocratique du Congo</i></p> <p><i>Son Excellence Monsieur Sama Lukonde Kyenge</i></p> <p><i>Signature :</i></p> <p><i>Date & Cachet</i></p>
<p><i>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i></p> <p><i>Nom du/de la Représentant (e) :</i> <i>Fabien Sambussy</i></p> <p><i>Signature :</i> </p> <p>PO Oriane Bataille</p> <p><i>Nom de l'Organisation :</i> <i>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i></p> <p><i>Date & Cachet</i> 3/3/2023 </p>	

TABLE DE MATIERE

I. Résumé du projet

II. Analyse de contexte, du/des conflits et justification

- a) Analyse du contexte et des dynamiques de conflit
- b) Justification de l'intervention proposée.

III. Stratégie d'intervention et de mise en œuvre

- a) Stratégie d'intervention et opérationnalisation
- b) Stratégie d'engagement politique et de mobilisation
- c) Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités

IV. Capacité des organisations de mise en œuvre internationales et locales

- a) Présentation des organisations de mise en œuvre internationales et locales
- b) Présentation des expériences pertinents

V. Gestion et Coordination

- a) Gestion et coordination du projet
- b) Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation
- c) Suivi et évaluation
- d) Communication et visibilité du PDDRCS
- e) Budget

VI. Annexes

Annexe A : Budget

Annexe B : Matrice des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation

Annexe C : Cadre logique

Annexe D : Plan de travail

Annexe E : Expériences pertinentes

Annexe F : Proposition conflict sensitivity hub – International Alert

I. Résumé du projet

RÉSUMÉ DE PROJET

Fonds de Cohérence pour la Stabilisation

Numéro du projet¹ :	
Intitulé du projet :	Initiatives pilotes pour appuyer le Programme National du Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (PDDRCS) dans la réinsertion communautaire des ex combattants dans les zones prioritaires de l'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo
Organisation lead :	OIM
Membres du consortium :	n/a
Des organisations bénéficiaires² :	Le projet prévoit un partenariat (sous-contrats attribués par le biais d'appels à propositions publics et transparents conformément aux règles et exigences de l'OIM) avec des organisations non-gouvernementales (ONG) locales qui sont accréditées par les comités de coordination du PDDRCS.
Zone prioritaire et groupements ciblés	Ituri : Irumu Nord Kivu : Masisi-Walikale (le choix des zones géographiques au Nord Kivu reste flexible en raison de l'évolution de la situation sécuritaire et des dynamiques de conflits) Sud Kivu : Uvira-Haut Plateau : Runingu – Katobo - Kahololo-Marungu-Kaziba- Nyangezi- Bijombo-Mikenge- Minembwe – Fizi
Coût total du Projet : Fonds de Cohérence pour la Stabilisation : Contributions propres : Autres Contributions :	6 000 000 USD (2 millions USD par province)
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 15 mars 2023
	Date d'achèvement prévue : 14 décembre 2023
Focus Thématique (en lien avec les piliers PDDRCS)	Pilier 1 – Résolution des conflits et cohésion sociale ; Pilier 2 – Restauration de l'autorité de l'État et sécurité (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion Communautaire);
Note sur le Genre (Gender Marker) et justification :	Le projet s'aligne sur les orientations de la stratégie PDDRCS relatives au Genre et à l'inclusion sociale mais également aux priorités du plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui démontre la volonté du Gouvernement à concrétiser les engagements pris de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et celles de la stratégie. Les femmes contribueront de manière significative et durable à la réinsertion des ex combattants. Une perspective de genre sera prise en compte tout au long de la mise en œuvre des activités du projet. La prise en compte de la dimension genre assurera un accès équitable des femmes, filles, hommes et garçons aux dividendes de paix et aux opportunités de relèvement communautaire et de stabilisation. La perspective

¹ A compléter par l'Agent Administrative/MPTF-O

² Ce sont des organisations « bénéficiaires » auxquelles est sous-traitée une partie de la mise en œuvre des activités.

	<p>genre sera pris en compte de façon transversale dans toutes les interventions prévues dans le cadre de ce projet.</p> <p>Les femmes, y compris les jeunes femmes, auront le droit et la possibilité de participer dans toutes les structures de dialogue au niveau local et provincial tel que recommandé par la stratégie PDDRCS. Afin d'assurer la participation concrète et significative des femmes au projet, un produit spécifique sera désigné pour renforcer les capacités des leaders féminins locaux à participer activement au PDDRCS et aux activités du projet. Ainsi, l'approche du projet comprendra un accompagnement et une autonomisation des organisations et des leaders féminins locaux pour déterminer les besoins et les priorités des femmes ainsi que le soutien correspondant à la mise en œuvre de campagnes de mobilisation, de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités locales et provinciales.</p> <p>De plus, les besoins des femmes, des hommes et des jeunes (femmes et hommes) seront pris en compte dans tous les documents et stratégies locales qui seront développés dans le cadre du présent projet. Toutes les évaluations prévues dans le cadre de la présente action porteront une section d'analyse sur les implications du conflit et des activités de réinsertion sur les femmes, les hommes et les jeunes femmes et les jeunes hommes, et inclure des données ventilées par sexe. Les préoccupations et les expériences des femmes et des jeunes femmes seront abordés dans une dimension intégrale de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets communautaires afin que les femmes, les hommes, les jeunes femmes et les jeunes hommes en bénéficient de manière égale. Afin de permettre une évaluation sensible au genre et à l'âge, les données du projet qui seront présentées dans les rapports périodiques conformément au cadre logique comprendront une ventilation des bénéficiaires directs et indirects par sexe et par âge.</p> <p>Les femmes seront impliquées dans les différentes sessions de renforcement des capacités prévues dans le cadre du présent projet. Des sessions de formation seront organisées pour aider les bénéficiaires à reconnaître leurs propres stéréotypes, leurs choix des mots et les considérations qu'ils portent sur les rôles des femmes, des hommes, des jeunes femmes et des jeunes hommes. Chaque session de formation devra inclure un pourcentage acceptable de femmes et de jeunes. L'autonomisation des femmes et des filles représente un des facteurs déterminants contribuant à la réinsertion, à la stabilité, et à une paix durable. Le projet veillera à ce que les initiatives de résilience socio-économiques pour la réinsertion tels les HIMO incluent à la fois les hommes et les femmes ainsi que les besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables ou marginalisées. La répartition et ventilation exactes des bénéficiaires seront décidées par les comités de coordination provinciaux au début du projet en fonction des contextes, besoins et exigences locaux mais le projet veillera à cibler approximativement 30% de femmes dans le cadre des activités 'HIMO.</p> <p>De plus, le personnel et tous les acteurs impliqués ans la mise en œuvre des activités du projet seront sensibilisés sur prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS). Par ailleurs, l'OIM veillera également à la sensibilité au Genre lors du recrutement du personnel affecté au projet.</p>
<p>Objectifs spécifiques et leurs résultats</p>	<p>Objectif Global : Les populations et l'État congolais, appuyés par leurs partenaires, mettent en œuvre des solutions concrètes et durables pour la transformation des conflits violents, facilitant la réinsertion communautaire des anciens membres et personnes associées aux groupes armés ainsi que des</p>

	<p>personnes vulnérables et promouvant une culture de paix, réduisant ainsi le risque de mobilisation des jeunes dans les groupes armés et contribuant à la pacification des zones affectés par des conflits violents.</p> <p>Objectif spécifique 1 : Contribuer à la résolution des conflits et au renforcement de la cohésion sociale dans les zones ciblées;</p> <p>Objectif spécifique 2 : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées par les conflits, et à l'amélioration de l'environnement sécuritaire (Réinsertion Communautaire);</p>
<p>Bénéficiaires (désagrégée par sexe et âge, direct, indirect) :</p>	<p>Conformément au budget du projet, le projet ciblera au moins 6 000 bénéficiaires directs des activités HIMO du projet, dont un minimum du 30% des femmes³ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit 2 000 bénéficiaires direct des activités HIMO par province • La répartition des bénéficiaires entre ex-combattants et membres de la communauté sera décidée par les comités de coordination provinciaux au début du projet. Ces comités détermineront et valideront également les critères de sélection des bénéficiaires communautaires (ventilé par femmes vulnérables, jeunes vulnérables, jeunes femmes, Survivants et survivantes des violences sexuelles et basées sur le genre) <p>Le ciblage du projet se fera par ménage⁴. Les membres des ménages des bénéficiaires directs sont ainsi considérés comme les principaux bénéficiaires indirects grâce à l'amélioration de leur situation économique. Le nombre approximatif de membres des ménages est estimé à 30 000 personnes.</p> <p>Les populations des zones cibles bénéficieront indirectement du projet à travers l'amélioration de la situation sécuritaire grâce à la démobilisation des groupes armés ainsi qu'un meilleur accès aux services de base et au développement économique (notamment grâce à une meilleure connexion des marchés à travers la réhabilitation des routes de desserte agricole).</p>

³ Le nombre exact et la ventilation des bénéficiaires seront déterminés et validés dans le cadre des plans de mise en œuvre provinciaux au début du projet. Les plans de mise en œuvre provinciaux seront développés et adaptés selon les besoins locaux en termes de bénéficiaires, de nombre de communautés à cibler, de nombre de projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) à mettre en place, de durée des travaux HIMO et donc aussi de durée des paiements des salaires HIMO. Les plans seront officiellement validés par les comités de coordination provinciaux au début du projet et constitueront la base du suivi de la mise en œuvre des projets et du plan de travail.

⁴ Un ménage est défini comme un ensemble de personnes apparentées, vivant sous le même toit / abri, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité du même individu appelé le chef de ménage et dont les ressources ou les dépenses sont également communes, tout au moins en partie.

II. Analyse du contexte, du/des conflits et justification

a) Analyse des dynamiques de conflit et enjeux de stabilisation (maximum 3 pages).

Contexte général

Le gouvernement du Président Tshisekedi a engagé d'importantes ressources militaires dans un effort pour mettre fin à la violence contre les civils et (ré)établir l'autorité de l'État dans les provinces de l'Est, notamment à travers la déclaration d'un « état de siège » dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu depuis le 6 mai 2021. Cependant, le transfert du pouvoir civil à des administrateurs militaires ou policiers à tous les niveaux du gouvernement provincial n'a pas pu jusqu'à présent mettre fin à la violence. Des groupes armés ont continué à perpétrer des atrocités. Leur persistance face aux offensives à grande échelle des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), même pendant les coopérations transfrontalières avec l'armée ougandaise dans le cadre d'une opération conjointe depuis novembre 2021, est un indicateur important des limites des approches militaires.

La persistance et l'activisme des groupes armés sont parmi les principaux défis à la création des conditions d'une cohésion pacifique et à la mise en place d'alternatives durables au recrutement des civils, en particulier des jeunes. De vastes zones de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) ont été soumises à un contrôle fluctuant entre les FARDC et les groupes armés pendant des décennies d'instabilité. Dans cet environnement fragile, le succès militaire aura peu de chances de stabiliser une zone alors qu'un nombre important d'ex-combattants sont laissés pour compte, sans alternatives viables à la violence et sans possibilités de réintégration durable dans la vie civile qui tiennent compte du contexte et des besoins spécifiques de communautés de retour.

La RDC totalise plus d'une décennie d'expérience dans des en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion / réintégration (DDR) qui, tout en enregistrant quelques cas des succès initiaux de démobilisation, se sont avérés largement non pérennes à moyen et long terme. Les trois principaux programmes nationaux de DDR en RDC, mis en œuvre par Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (UEPNDDR), ont utilisé différentes approches, notamment des camps de cantonnement, des formations professionnelles, des kits de réinsertion et surtout l'intégration dans l'armée congolaise, mais n'ont pas réussi à générer des alternatives civiles durables pour les combattants et leurs familles. Les efforts de DDR ont été accompagnés par d'autres mesures non militaires de consolidation de la paix du gouvernement congolais, notamment son Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des conflits armés (STAREC) et d'autres efforts diplomatiques.

Cependant, le Programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation (PDDRCS) lancé en juillet 2021 en tant que remplacement (fusion des anciens Programmes du STAREC et de l'UEPNDDR) promet de s'appuyer sur les enseignements tirés de ces efforts précédents. **Le P-DDRCS vise à adopter une approche de réintégration centrée et dirigée par les communautés tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits à travers une approche globale axée sur la gouvernance et le relèvement communautaire.** Contrairement aux précédents programmes de DDR en RDC, le programme cherche spécifiquement à intégrer les leçons apprises telles que la nécessité de décentraliser les processus et ainsi d'impliquer les autorités provinciales et locales dans le processus pour assurer l'appropriation. En plus, **Il suit une approche communautaire inclusive et participative, l'accent étant mis sur l'inclusion de la société civile et les victimes de la violence, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.** Plus récemment, le P-DDRCS a lancé un processus participatif pour développer des plans opérationnels provinciaux qui seront l'outil principal pour renseigner le cadre opérationnelle de la mise en œuvre de stratégie nationale P-DDRCS adoptée en avril 2022.

Contexte sécuritaire

L'Est de la République démocratique du Congo (RDC) est affecté par des décennies de conflits avec des conséquences souvent dramatiques sur les populations. Cette insécurité importante est alimentée par divers facteurs sous-jacents de conflit et de défis structurels avec la persistance de l'activisme des groupes armés.

L'analyse du contexte sécuritaire dans les trois zones prioritaires (territoire d'Irumu dans la province de l'Ituri ; territoires d'Uvira, de Fizi et de Walungu au Sud Kivu ; zone de Masisi-Walikale au Nord Kivu) fait émerger plusieurs facteurs explicatifs des conflits dans la région de l'est de la RDC. Sept grands facteurs peuvent être identifiés parmi d'autres. Il s'agit de (1) l'insécurité liée à la présence des groupes constitués et de bandes armées, (2) des conflits fonciers et ceux liés à la conquête et/ou à l'accaparement des terres, (3) des conflits liés à la pauvreté et au manque d'opportunités économique, en particulier pour la jeunesse, (4) des conflits expliqués par l'exploitation des ressources naturelles, (5) des conflits autour de la question ethnique et identitaire, (6) des conflits autour des aires protégées liées au contrôle et à l'exploitation des ressources naturelles et la redistribution injuste de dividendes et enfin (7) des conflits liés aux dynamiques régionales et interprovinciales.

La faiblesse des services régaliens (administration, sécurité, justice), en charge de réguler le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles et de résoudre les conflits, a ouvert la porte à la multiplication des dilemmes sécuritaires. Cette insécurité est également nourrie par le recours significatif à la violence pour régler les différends (justice populaire) et générer des revenus (vols de bétails, de production agricole, de banditisme, de taxes illégales, de trafic illégal de minéraux etc.). L'insécurité freine le développement de l'économie locale, aggravant les vulnérabilités socio-économiques, les divisions communautaires, et la méfiance envers les plus riches et les élus locaux et nationaux. Les populations locales n'ont pas ou plus confiance en leurs institutions étatiques qui ne sont pas mesure d'assurer leur protection et de leur offrir des services de base. Les sept dynamiques de conflits caractéristiques de l'Est du Congo se retrouvent toutes de manière enchevêtrée dans les trois zones prioritaires.

Les jeunes hommes sont recrutés ou forcés de rejoindre de les groupes et milices armées, tandis que les jeunes femmes sont contraintes au mariage forcé, au travail forcé ou à la prostitution forcée. Le recrutement volontaire dans les groupes armés s'explique, en grande partie, par le manque d'opportunités économiques, le manque de justice sociale, de protection physique par l'Etat et la manipulation politique et identitaire. Ainsi, une frange importante de la jeunesse résidant dans les zones prioritaires est composée d'ex-combattants, des survivants des violences sexuelles et des déplacés internes / retournés. Plusieurs jeunes sortis du processus de démobilisation sont souvent tentés ou sollicités d'adhérer, à nouveau, aux groupes armés en raison de leur vulnérabilité ou du fait du manque d'occupation professionnelle ou d'opportunités économiques dans une dynamique du « recrutement cyclique ».

Les femmes sont également très affectées par ces conflits bien qu'elles elles constituent les principales forces productives agricoles, dans le petit commerce et dans l'éducation des jeunes qui n'ont pas encore atteint la majorité. Les conflits récurrents réduisent l'accès aux champs et leur participation au développement socio-économique. L'accès des jeunes filles à l'héritage, l'éducation, l'emploi et leur participation au développement est limité. Et enfin, du fait que les jeunes filles et adolescents vivent dans un environnement profondément marqué par les coutumes néfastes et l'insécurité, elles sont souvent exposées au mariage précoce/forcé et à l'exploitation sexuelle. Les femmes et les jeunes filles qui sont recrutées de forces dans les groupes armés jouent des rôles multiples, alors que peu d'entre elles agissent en tant que combattants ou leaders au sein des groupes, beaucoup d'entre eux jouent des rôles de soutien ou de ménage et constituent souvent aussi, pour certaines d'entre elles, des objets d'expérimentations sexuelles comparativement aux hommes et jeunes garçons. Ainsi les jeunes filles et garçons voient leur droit à l'accès à l'éducation, au de travail professionnel et à l'apprentissage aux différents métiers bafoué. Cette situation de nonaccès à l'éducation, au manque d'emplois rémunérateur, font que certains jeunes s'engagent volontairement à intégrer les groupes armés.

Les femmes et les jeunes femmes et les jeunes hommes sont souvent exclus des processus de paix, de réconciliation, et de stabilisation des communautés affectées par les conflits. Elles ne bénéficient pas de réparations pour les préjudices subis et ne sont pas associés dans les initiatives de relèvement et de renforcement des capacités des institutions publiques. Ce projet devra donc mettre un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes car ils ont, d'abord et avant tout, le droit de participer au projet, et un potentiel avéré pour contribuer au renforcement du tissu social tel que prévu par la stratégie du PDDRCS qui compte s'attaquer à la masculinité violente et veiller à la représentation des femmes dans sa structure

organisationnelle au niveau national et provincial, et dans les toutes structures de dialogue et initiatives communautaires.

Avec cette nouvelle initiative du PDDRCS, une opportunité stratégique de renforcer la paix et la stabilité dans l'est de la RDC s'est présentée. Le nouveau programme a signalé une forte volonté politique en faveur des négociations de paix et de la réintégration des membres groupes armés dans la vie civile au sein des communautés, après l'absence d'un programme national rigoureux de DDR pendant plusieurs années.

Le Fond de Cohérence pour la stabilisation FCS avait initialement été mis en place pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et à la stabilisation pour l'Est de la RDC (ISSSS) 2013-2022. Toute en prenant en compte des leçons apprises de l'ISSSS, le Gouvernement de la RDC a recadré la discussion sur la stabilisation en 2021 avec le lancement de P-DDRCS et la consolidation des instruments gouvernementaux traitant du DDR et de la stabilisation en un seul programme rattaché à la Présidence. En conséquence, le Conseil d'administration national CAN du FCS a pris la décision en mai 2022 d'allouer des fonds à des premières contributions en appui au P-DDRCS dans trois zones prioritaires, ce qui a permis aux bailleurs de fonds de s'engager dans le nouveau programme tout en assurant une gestion financière et un partage des risques appropriés. L'approche en deux phases a comme l'objectif de : (i) créer une dynamique et encourager le soutien au programme par la réalisation des résultats tangibles à court terme grâce au dialogue démocratique et à des projets à petite échelle, afin de créer un environnement propice pour (ii) traiter des causes profondes du conflit/de la (re)mobilisation des groupes armés en répondant aux besoins de la communauté, en renforçant les structures de gouvernance et en soutenant les opportunités économiques alternatives et durables. Les zones prioritaires avaient été identifiées lors d'un atelier à Goma du 08 au 09 juin 2022, avec la participation des parties prenantes provinciales.

Ce projet pilote s'aligne donc sur les priorités du PDDRCS afin d'assurer un démarrage rapide d'un programme pilote de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation longuement attendu par les ex-combattants et l'ensemble des communautés affectés par le conflit à l'est du pays. Les trois projets contribueront à la réinsertion communautaire des ex-combattants dans des zones prioritaires dans les trois provinces à travers le dialogue inclusif et l'emploi, tout en tenant compte des contextes politiques, sociaux et économiques dans chaque zone d'intervention, ce qui contribuerait à l'amélioration de la coexistence pacifique et la prévention de la violence sociale.

Sélection des zones prioritaires du projet

La question du choix des zones prioritaires d'interventions en contexte de projets de stabilisation n'est pas nouvelle. Depuis le lancement du Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) en 2009, la question de savoir où intervenir prioritairement s'est toujours posée, étant donné l'immensité des zones cibles et de leurs besoins, mais aussi la nécessité de justifier de la pertinence des interventions.

C'est dans cette logique que la réunion du Conseil d'Administration National du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (CAN-FCS) tenue en date du 23 mai 2022 a recommandé au Secrétariat Technique de préciser les zones prioritaires des trois Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri pour démarrer les activités du P-DDRCS. L'atelier de consultation des provinces s'est donc tenu à Goma les 8 au 9 juin 2022 pour identifier les zones d'intervention prioritaire.

Les travaux ont permis de dégager les huit critères suivants à partir desquels identifier les zones prioritaires d'intervention :

1. Fort activisme des groupes armés prêts à se démobiliser,
2. Retour des ex-combattants (déjà identifiés et démobilisés),
3. Forte présence des femmes survivantes victimes des violences,
4. Forte concentration des jeunes vulnérables et autres victimes des conflits,
5. Accueil et/ou retour des déplacés internes,
6. Prédilection des communautés et des Groupes armés à accepter la Justice transitionnelle comme fondement du P-DDRCS,
7. Existence des dynamiques de conflits violents et

8. Existence des communautés victimes des conflits liés aux dynamiques régionales.

C'est sur la base de ces critères que la sélection des trois zones prioritaires pour les projets pilotes du PDDRCS a été faite :

1. Nord Kivu : Zone limite Masisi-Walikale
2. Province du Sud Kivu : Territoires d'Uvira, de Fizi et de Walungu-Haut Plateau (Rruningu - Katobo-Kahololo – Marungu - Kaziba- Nyangezi- Bijombo – Mikenge - Minembwe – Walungu et Fizi)
3. Province d'Ituri : Territoire d'Irumu

Zone Prioritaire 1 : Nord Kivu (Masisi-Walikale)

Le Nord-Kivu est l'une des provinces les plus affectées par des conflits armés qui remontent aux années 1960 avec des considérations parfois politiques, économiques et/ou culturelles. Les problématiques de conflit autour des zones prioritaires ont plusieurs causes structurelles et sous-jacentes avec des ramifications au niveau provincial, national et régional.

Les territoires de Masisi et Walikale sont situés dans le sud-ouest du Nord-Kivu, bordant la province voisine du Sud-Kivu au sud ainsi que la ville de Goma à l'est. Le territoire de Walikale a une superficie de 23 475 km² et le territoire de Masisi une de 4 734 km². Les deux provinces ont été affectées par des décennies de violence et la présence de divers groupes armés.

Les conflits ont diffusé et généralisé l'insécurité dans la zone et sont la conséquence de la mauvaise gouvernance et de l'absence de l'autorité de l'Etat. Cela engendre également la formation de groupes d'autodéfense, souvent mobilisés autour des ethnies, pour se protéger et pour défendre leurs intérêts économiques et politiques. L'exploitation des minerais (or et cassitérite) et du bois a permis de financer l'achat de matériels militaires et d'instaurer un système de rémunérations à des combattants à ces groupes d'autodéfense.

Ainsi, l'insécurité est accentuée par les groupes armés qui profitent du vide sécuritaire, de l'absence et / ou la faiblesse d'autorité étatique et du manque d'un contrat social clair ou les redevabilités sont bien établis et enforcés.. De ces conflits et dilemmes sécuritaires, les jeunes et les femmes paient souvent le plus le plus élevé.

Comme dans l'ensemble du Petit Nord, les territoires de Masisi, Walikale et Rutshuru sont fortement affectés par la crise en cours du M23 qui a intensifié ses attaques dans l'ouest du territoire depuis mi-2022. Ces conflits ont continué à affecter les communautés et à provoquer des crises humanitaires avec des vagues des déplacements dans la province. Entre mars 2022 et janvier 2023, la Displacement Tracking Matrix (DTM) de l'OIM, à travers ses différentes évaluations, a recensé une population déplacée estimée à 530 190 personnes. Un nombre estimé de 54 624 personnes retournées notamment dans les zones sous contrôle du M23 ont été identifiées. De nombreuses zones affectées par la crise déclenchée par la résurgence du M23 constituent également des zones potentielles ou réelles de retour ou de réinsertion des ex-combattants, créant un environnement de réintégration complexe et hautement volatile.

Au Nord-Kivu, le processus de désarmement et de démobilisation présente plusieurs défis liés à l'absence d'un programme de prise en charge des ex-combattants ayant quittés les sites de cantonnement pour retourner dans leurs communautés d'origine ou dans la brousse. En février 2023, à la suite d'une détérioration de la situation sécuritaire, des affrontements entre les FARDC et le M23 ont eu lieu dans la région de Kamuronzza au sud de Masisi. Par la suite, environ 800 démobilisés ont quitté le site de cantonnement à Mubambiro sur décision des autorités provinciales et des responsables du PDDRCS pour regagner leurs communautés d'origine. En juillet 2022, des jeunes de Sake et de Mubambiro avaient attaqué des casques bleus de la MONUSCO à Mubambiro, et les défections continues signifient que de nombreux ex-combattants ont repris les armes.

Le PDDRCS national a donné la priorité aux ex-combattants actuellement cantonnés à Mubambiro et à ceux déjà retournés dans leurs communautés d'origine en attendant leur prise en charge pour la phase pilote de réinsertion. Les structures de coordination provinciales du PDDRCS défieront une base donnée de tous les ex combattants éligibles au processus de réinsertion. Cette base de données servira au projet pour déterminer le nombre de bénéficiaire au niveau du comité provincial de coordination au Nord Kivu. C'est donc sur la base de ces informations, qui seront partagées- et corroborés par les services de la MONUSCO et le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits Humains (BCNUDH)- avec l'OIM avant le lancement du projet, que toutes les activités ultérieures prévues dans le cadre du projet au Nord-Kivu seront mises en œuvre.

Zone Prioritaire 2 : Sud Kivu (Uvira-Haut Plateau : Runingu - Katobo- Kahololo-Marungu-Kaziba- Nyangezi- Bijombo-Mikenge- Minembwe – Fizi)

Les territoires d'Uvira et de Fizi sont situés à l'extrême Nord du lac Tanganyika, et limitrophe du Rwanda et du Burundi. L'économie du territoire d'Uvira et de ses environs est basée surtout sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines, mais aussi le petit commerce et l'hôtellerie. Dans la région en territoire d'Uvira (superficie totale de 3 146 km²) et Fizi (superficie totale de 41 745 km²) avec ses deux villes cosmopolite d'Uvira et de Baraka, constituée par plusieurs communautés.⁵ Cette diversité des communautés dont certaines sont réputées non originaire reste un élément non négligeable comme moteur du conflit. La communauté Bafuliru reste majoritaire dans le territoire d'Uvira.

Les hauts et moyens des plateaux des territoires d'Uvira et de Fizi et la plaine de la Ruzizi la sécurité est volatile. Les groupes armés et bandes armées des jeunes y sèment la terreur et la désolation en perpétrant des violences (tueries, viols, pillages, kidnapping...) ces actes ciblant des communautés et des familles provoquent le déplacement des populations dans leurs villages vers les camps des déplacés et des familles d'accueils dans les agglomérations du territoire d'Uvira dont la ville d'Uvira, Sange, Luvungi, Kiliba et d'autres dans la ville voisine de Baraka en territoire de Fizi. Le conflit ethnique et le conflit de terre entre éleveurs et agriculteurs, et impliquants des groupes armés sont à la base du déplacement de la population.

A cause de sa situation géographique, le territoire d'Uvira et ses agglomérations sont souvent victimes des guerres qui ont détruit les infrastructures et le tissu socio-économique. Le niveau de destruction du territoire d'Uvira a renforcé son enclavement et le lien de collaboration entre les groupes armés locaux et étranger opérants dans la zone. De plus, la mobilité locale est réduite davantage faute d'inaccessibilité des routes secondaires aux communautés comme aux services de sécurité. Ces facteurs interconnectés d'enclavement et d'insécurité à Uvira ont limité l'accès et donc aussi la réponse des FARDC aux actions des groupes armés, tout en créant des défis humanitaires.

La prolifération des groupes armés dans la zone avec une estimation provisoire d'environ 8 000 hommes, serait à la base de la grave crise de protection des populations civiles, de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la relance économique dans la région.

Le territoire d'Uvira compte à lui seul 15 groupes armés, et est à cheval avec les trois territoires (Fizi, Mwenga et Uvira).

De plus, la situation géographique de proximité des pays voisins notamment le Rwanda et le Burundi occasionne la présence des groupes armés étrangers qui opèrent en alliance avec certaines groupes armés locaux.

⁵ Les Bavira (en chefferie de Bavira) ; les Bafuliru (en chefferie de Bafuliru) ; les Banyindu (une partie dans le Bavira) en prolongation de la chefferie de Lwendi en territoire de Mwenga ; les Barundi (en chefferie de la Plaine de Ruzizi) ; les Banyamulenges (une partie en chefferie de la Plaine de Ruzizi et Bavira vers Bijombo mais la majorité dans le secteur de Lulenge en territoire de Fizi dans l'agglomération de Minembwe) ; les Babembe (originaire de Fizi mais vivant la chefferie de Bavira dans le groupement de Makobola)

Des ex-combattants sont visiblement à Uvira et ses environs, des vagues volontaires des ex-combattants se présentent au bureau du programme une maison de passage prise en location par l'antenne territoriale du PDDRCS comme « Centre de Transit » existe mais sans équipements adéquats et d'espace suffisant.

Cependant, il y a également des ex combattants qui s'étaient rendus durant la période entre 2019 et 2022 mais n'ont jamais bénéficiés d'aucun soutien spécifique dans le cadre du programme DDR. Ces ex combattants seraient autour de 800 et sont enregistrés dans la base des données non-biométriques qui est gérée par la section DDR/RR de la MONUSCO pour une bonne traçabilité

On n'y ajoutera aussi ceux qui seront sensibilisés et qui seraient prêts pour se désengager de la violence armée pendant cette phase pilote pour accroître leurs nombres dans l'ensemble.

Selon le bureau provincial du PDDRCS, l'identification et la prise en charge des ex combattants suit les processus suivants :

- Faire la traçabilité des ex combattants déjà enregistrés dans la base des données ;
- Sensibiliser les ex combattants à se désengager des GA et les communautés d'accueils pour l'acceptation de ces derniers ;
- Réduction et cantonnement (Pendant ± 15 jours), des ex combattants dans les sites de regroupement, suivi du désarmement ;
- Réinsertion communautaire (Pendant 6 mois) ;
- Suivi post-réinsertion.

Les sites de regroupement doivent être accessibles et situés au moins à proximité de la route afin de faciliter un contrôle permanent de tous les mouvements des ex combattants. La validation des sites est toujours en cours mais les sites présélectionnés pour les activités d'enregistrement sont à Marungu/Kahololo, Bijombo/Murhambya, Bwegera, Ndolera et Luberizi.

Zone Prioritaire 3 : Ituri (Irumu)

Le Territoire d'Irumu est parmi les cinq (5) territoires qui composent la province de l'Ituri qui est sous administration militaire depuis la déclaration de l'état de siège le 21 mai 2021 en réponse à l'activisme des groupes armés qui écumant la province depuis 2017. Le territoire a une superficie de 8730 km² dont la quasi-totalité est affectée par les conflits perpétrés par des groupes armés locaux et étrangers.

Le territoire d'Irumu est composé de 12 collectivités⁶. Les populations pratiquent essentiellement l'agriculture et l'élevage. Toutes les entités habitées par les communautés Hema ont l'élevage comme activité principale, mais à cause du pillage des bêtes par les groupes armés, ces dernières s'intéressent désormais à l'agriculture. Dans d'autres entités habitées majoritairement par les communautés Ngiti et Bira ainsi que les communautés Lese, l'agriculture est la principale activité économique. Le groupement Baviba, en chefferie de Walendu Bindí est un cas à part, où les populations sont investies essentiellement dans l'exploitation artisanale de l'or. Par ailleurs, dans le Secteur des Bahema Sud, au-delà de l'élevage, les populations vivent de la pêche sur le lac Albert.

Depuis plusieurs décennies, le Territoire d'Irumu est l'une des contrées les plus instables de la Province de l'Ituri. Depuis lors, des actions de tous ordres ont été initiées afin de réconcilier les communautés belligérantes, de pacifier le Territoire et de restaurer l'autorité de l'Etat dans cette partie de la République. L'accord de cessez-le-feu de Lusaka de juillet 1999, l'accord de retrait des troupes ougandaises du 06 septembre 2002, la signature de l'accord global et inclusif du 17 décembre 2002, l'acte de Dar-Es-Salam du

⁶ 11 chefferies et un secteur : constituées de 51 groupements

Les chefferies : Andisoma (communautés Bira), Babelébe (communautés Bira), Baboa-Bokoe (communautés Bira), Bahema d'Irumu (communautés Hema), Bahema-Mitego (communautés Hema), Bahema-Boga (communautés Hema), Banyari Tchabi (communautés Nyali), Basili (communautés Bira), Mobala (communautés Bira), Walendu Bindí (communautés Ngiti), Walese Vonkutu (communautés Lese) et enfin le Bahema-Sud (communauté Hema)

16 mai 2003 ainsi que celui du 08 septembre 2007 ont permis de contenir les violences entre les communautés en Territoire d'Irumu.

Malgré ces efforts, la province de l'Ituri dans son ensemble a connu une paix plutôt précaire et le Territoire d'Irumu, en particulier dans sa partie sud n'a pas connu d'accalmie à cause des groupes armés restés actifs dans ces contrées, continuant à perpétuer la violence. Depuis lors, les efforts entrepris par l'Etat congolais et la communauté internationale ont constamment été compromis par la résistance de ces groupes armés.

Depuis le cours de l'année 2017, un autre phénomène a vu le jour, la problématique des Banyabwisha dans les Chefferies des Bahema Boga et Banyali Tchabi. La cohabitation pacifique entre ce peuple venu du Nord Kivu et les autochtones n'est plus de mise. Ces derniers accusent les Banyabwisha de connivence avec les groupes armés, plus particulièrement les ADF, un groupe armé terroriste étranger.

Le rapport d'une étude monographique, conduite en octobre 2021 par le Consortium Caritas-OIM-Trocaire sur les Conflits majeurs au Sud Irumu : causes, conséquences, acteurs de paix et mécanismes de pacification révèle un tableau complexe des conflits au Sud Irumu, mais globalement observable dans l'ensemble de la province.

Il en ressort que les conflits fonciers (liés aux limites/cartes administratives entre Chefferies/Secteurs, groupements et villages, aux parcelles, aux concessions, aux limites et le contrôle des sites miniers), les conflits d'accès aux ressources naturelles (entre agriculteurs et éleveurs, entre agriculteurs et exploitants miniers, entre différents opérateurs ruraux quant à l'usage du Lac Albert), les conflits de pouvoirs (les familles régnautes divisées par des oppositions parfois historiques, les processus contestés de désignation des chefs de villages notamment, des velléités autonomistes de certaines groupements par rapport aux chefferies), les conflits religieux (il s'agit d'une course au leadership dans le secteur éducatif entre écoles protestantes et catholiques, aux conséquences encore latentes certes, mais qui présentent un potentiel réel d'escalade. Un des terrains de ces affrontements sont les limites des concessions scolaires.) et les conflits liés à l'accès à l'emploi (à cause du chômage endémique au sein de la jeunesse locale, le phénomène de l'importation de la main d'œuvre des autres contrées de la province, et pire des autres provinces du pays, constitue toujours une pomme de discorde avec les interventions humanitaires et les entreprises étrangères) constituent les éléments majeurs constitutifs de la dynamique des conflits dans la quasi-totalité des communautés de la province.

Dans un contexte aussi éclaté, les flux migratoires viennent atomiser les causes profondes des conflits et tensions entre communautés ci-dessus esquissées et observables régulièrement autour des questions d'accès et du contrôle des espaces et ressources naturelles.

Les populations perçoivent la présence des groupes armés comme une menace à la sécurité publique mais au regard de l'absence de l'autorité de l'Etat dans plusieurs zones, ces populations sont contraintes de se contenter de la sécurité des miliciens. Cependant, dans la chefferie des Walendu Bindi, le groupe armé FRPI assure la sécurité des biens et de personnes et les populations perçoivent la FRPI comme leur protecteur contre les ADF ou toute autre milice qui peut venir déranger leur quiétude.

A part les ADF, un groupe listé comme terroriste par l'état congolais, le territoire d'Irumu connaît l'activisme des deux principaux groupes armés. Il s'agit de la FRPI et le FPIC dit Chini ya Kilima. Néanmoins deux autres groupes armés sont présents dans la zone : Il s'agit de la milice Coopérative de Développement du Congo (CODECO), issu de la communauté Lendu, qui a commis des véritables carnages dans le territoire de Djugu, voisin au territoire d'Irumu. Selon plusieurs témoins, leur cible est les membres de la communauté Hema. Afin, une autre milice de la communauté Hema a vu le jour depuis 2020. Il s'agit du groupe armé Zaïre qui prétend défendre les membres de la communauté Hema pourchassés par le groupe CODECO selon vraisemblablement les personnes contactées. Cependant, si les membres de la communauté Hema se disent victimes et cible du groupe armé de la CODECO et le FPIC, les Lendu et Bira se disent aussi victimes du groupe armé Zaïre qui jusqu'à présent n'a pas encore signé un acte d'engagement à l'instar des deux autres groupes armés (CODECO et FPIC).

Sur le terrain, la FRPI contrôle la quasi-totalité de la chefferie de Walendu Bindi, pendant que le FPIC reste actif dans les 5 chefferies Bira. La milice Zaïre est plus active en Territoire de Djugu ainsi que la CODECO.

Cartographie des interventions similaires en cours dans les zones du projet

Voir Annexe G

III. Stratégie d'intervention et de mise en œuvre

Stratégie d'intervention et opérationnalisation globale

La stratégie d'intervention du projet sera étroitement alignée à la stratégie nationale et le plan opérationnel national du P-DDRCS ainsi que les plans opérationnels provinciaux, une fois qu'ils seront finalisés et validés. L'approche du projet suivra une logique d'intervention sans interdépendance des activités. Après la validation des critères de sélection des bénéficiaires, des zones cibles et des projets HIMO par les comités de coordination provinciaux, les activités devront démarrer simultanément pour éviter des retards généralisés dans la mise en œuvre.

Le projet intègre donc les leçons apprises des phases de DDR antérieures en changeant le paradigme vers une vision et une approche décentralisée qui découlent du principe « avec la communauté, dans la communauté et pour la communauté ». Ainsi, l'OIM appuiera l'appropriation locale tout au long du projet en veillant à ce que les activités soient identifiées, planifiées, mises en œuvre et contrôlées par les communautés. Au cours des trois premiers mois du projet, l'accent sera mis sur la pose des bases pour l'acceptation et l'appropriation communautaires du processus de DDR et de la méthodologie du PDDRCS et, par conséquent, le projet. Dès que les zones cibles exactes du projet sont fixées, l'OIM effectuera une cartographie des comités locaux et des initiatives de paix communautaires existantes, en collaboration avec la MONUSCO, le BCNUDH et les autres acteurs de stabilisation dans chaque zone. Dans les différentes zones, le projet travaillera autant que possible avec les structures communautaires existantes pour assurer un ancrage local, pour éviter des doublons et ainsi renforcer l'impact et la durabilité du projet. En outre, le projet prévoit un partenariat (sous-contrats attribués par le biais d'appels à propositions publics et transparents conformément aux règles et exigences de l'OIM) avec des ONG locales qui sont accréditées par les comités de coordination du PDDRCS.

Dans le cadre de son objectif de renforcement de l'autorité de l'Etat dans les zones cibles, le projet cherchera spécifiquement à impliquer les autorités locales et les chefs coutumiers en les formant sur le PDDRCS et en les impliquant dans le dialogue local et les activités de suivi.

L'OIM travaillera avec ces comités communautaires existants⁷ pour la sélection des bénéficiaires communautaires et la mise en œuvre de la composante dialogue démocratique du projet. Les comités communautaires existants seront renforcés, ils seront également revus et, si nécessaire, élargis pour s'assurer qu'ils sont pleinement inclusifs et participatifs. Le processus de sélection des comités et de leurs membres sera également étroitement accompagné et conseillé par la composante de sensibilité aux conflits du projet, mise en œuvre par le *Conflict Sensitivity Hub d'International Alert*. De plus, une coordination étroite sera assurée avec les activités existantes et futures du BCNUDH sur la justice transitionnelle dans les zones cibles. Le projet veillera également à créer un lien régulier avec les structures provinciales du PDDRCS afin de renforcer leur fonctionnalité et leur durabilité. Ces comités agiront en tant qu'ancrage communautaire important pendant la mise en œuvre du projet et seront impliqués dans le suivi régulier des activités du projet ainsi que dans l'établissement de mécanismes de plaintes communautaires en cas de mécontentement vis-à-vis du projet. Cependant, l'approche et l'opérationnalisation varieront selon la province et la zone cible en fonction du contexte spécifique et des besoins communautaires et surtout selon que les ex-combattants sont déjà retournés dans les communautés ou qu'ils doivent encore y retourner.

Une stratégie de communication sera élaborée dans chaque province au début du projet en étroite collaboration avec les structures provinciales du PDDRCS et en fonction de leurs priorités. La stratégie de

⁷ Plusieurs structures communautaires ont été formés et appuyés par plusieurs partenaires de développement et de stabilisation. Une étude de base sera menée pour identifier les structures locales existantes en créant des synergies avec les partenaires qui les appuient.

communication a deux objectifs distincts : (1) améliorer la visibilité et la transparence du projet et (2) contribuer à un changement de comportement parmi les communautés cibles. Le premier objectif sera atteint principalement par des conférences de presse trimestrielles et une formation des journalistes provinciaux sur le projet, le PDDRCS et son plan opérationnel provincial, ainsi que sur la justice transitionnelle en étroite collaboration avec le BCNUDH. Pour atteindre le second objectif, le projet utilisera une stratégie adaptée à chaque zone cible et élaborera des messages de paix et de renforcement de la cohésion sociale avec les journalistes locaux et les représentants de la société civile avec un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes pour s'assurer que leur voix soit entendue et que leurs besoins sont pris en compte dans les messages. Ces messages de paix seront émis par le biais d'un soutien aux radios communautaires ainsi que de campagnes de mobilisation et de sensibilisation des communautés mises en œuvre avec les ONG locales. Des campagnes spécifiques de sensibilisation et d'information du public seront également mises en œuvre en mettant l'accent sur le renforcement de la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix. La stratégie de communication accordera un accent particulier aux rôles, aux comportements, aux activités et attributs socialement construits sur les femmes, les hommes et les jeunes et sur le rôle et les relations que ces derniers entretiennent entre eux dans le but de les mettre au défi, tout en prenant compte en compte la sensibilité culturelle dans les différentes localités ciblées.

Compte tenu de l'importance de s'attaquer aux inégalités existantes entre les sexes et de promouvoir l'égalité des droits des femmes, femmes, le projet a également choisi d'allouer un produit spécifique pour renforcer la participation et l'autonomisation des femmes dans le processus DDR. Le produit est focalisé sur le renforcement des capacités des femmes locales à agir en tant qu'agents de paix, leur intégration dans les mécanismes de gouvernance du projet et donc leur participation à la mise en œuvre du PDDRCS au niveau local, en lien avec le renforcement de l'autonomisation économique de la femme et des jeunes filles envisagée dans la deuxième phase du projet qui visera à soutenir la réintégration socio-économique durable des bénéficiaires. Cela sera d'autant plus renforcé par l'intégration de la dimension de genre dans la stratégie de communication du projet, ainsi que par la formation de journalistes, la mise en œuvre d'activités de sensibilisation des communautés et l'émission de spots radio communautaires spécifiques sur l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux processus de paix.

Pour créer les conditions préalables pour la réintégration durable des ex-combattants et stabiliser les communautés, il est important de soutenir la relance économique locale et la cohésion sociale des communautés à travers la réhabilitation des infrastructures, et la restauration de services de base à haut intérêt communautaire. Les infrastructures communautaires à réhabiliter seront sélectionnées en consultation avec les comités locaux et validées par les comités de coordination provinciaux. Le projet mènera des sensibilisations et des consultations communautaires pour assurer une pleine appropriation des projets au niveau communautaire en combinaison avec des sessions d'information sur les critères de sélection des bénéficiaires des activités de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour assurer la transparence totale et la sensibilité aux conflits de l'approche. Le projet vise donc à appuyer la sélection et la reconstruction d'infrastructures communautaires ayant un caractère bénéfique pour toute la communauté. Ainsi, à travers la réhabilitation des infrastructures communautaires utilisant la modalité HIMO, cette composante fournira des réparations symboliques aux communautés affectées par l'activisme des groupes armés dans chaque zone. Afin de pérenniser les infrastructures communautaires réhabilitées/construites, le projet collaborera avec les services techniques de l'Etat pour contribuer à l'appropriation et la durabilité et la qualité des travaux/appuis. Le projet établira une collaboration très étroite avec l'administration locale et les services techniques de l'Etat pour participer au suivi technique des travaux de réhabilitation d'infrastructures communautaires et ainsi veiller au respect des aspects techniques. En outre, le projet mettra en place des comités de maintenance communautaires, qui recevront des formations sur l'entretien de base des infrastructures. A la fin des travaux de réhabilitation des infrastructures, prévoir la cession du matériel aux comités de maintenance pour poursuivre l'entretien des infrastructures réhabilitées.

En raison des décennies de conflit, les zones prioritaires souffrent d'un manque d'opportunités économiques avec un pouvoir d'achat des communautés locales particulièrement limité. Grâce aux projets HIMO de réhabilitation des infrastructures stratégiques, des ressources financières seront injectées dans les communautés via la modalité rémunération contre travail. Les travaux de réhabilitation des infrastructures et services de base seront réalisés dans le court-terme et auront des objectifs multiples : (1) améliorer les conditions de vie immédiates des communautés cibles, (2) servir à la constitution de capital pour les

bénéficiaires directs en vue de leur contribution financière a des activités génératrices de revenus (AGR) durables et (3) permettre la formation pratique de certains bénéficiaires qui poursuivront après l'HIMO dans un AGR liée aux métiers du bâtiment (menuiserie, charpenterie, maçonnerie, etc.).

Avant de mettre en œuvre la composante HIMO de ce projet, les points focaux provinciaux du projet consulteront et coordonneront les autres partenaires de la région à des fins d'harmonisation. Les possibilités de complémentarité seront explorées, en particulier en fonction de l'indice de solutions durables qui sera mis en œuvre au début du projet, afin de maximiser l'impact du projet grâce aux synergies avec les interventions humanitaires, de paix et de développement alignées.

Cette approche permettra également de fournir des emplois temporaires aux ex-combattants, aux jeunes vulnérables vivant dans les communautés et aux personnes vulnérables comme base de leur réintégration et autonomisation durables. Par conséquent, trente pourcents du salaire HIMO des bénéficiaires seront retenus afin qu'il puisse être distribué ultérieurement dans le cadre du paquet de réintégration pour renforcer la durabilité. Cette phase de réinsertion transitoire jettera ainsi les bases des activités de réintégration fournies a une partie des mêmes bénéficiaires dans une phase ultérieure du projet. La méthodologie de ciblage des ex-combattants et des membres vulnérables de la communauté à travers les activités HIMO est une stratégie importante pour démontrer aux communautés affectées, plus particulièrement aux victimes et aux jeunes vulnérables, qu'ils sont priorités dans le cadre de ce projet. Ce message sera donc également renforcé et vulgarisé à travers des campagnes de communication mises en œuvre en collaboration avec des radios communautaires,

En ce qui concerne les jeunes vulnérables des communautés d'accueil, ils seront identifiés par des comités locaux mis en place à cet effet et suivant des critères objectifs de vulnérabilité. Les critères de sélection et la ventilation des bénéficiaires communautaires seront déterminés pendant un atelier au début du projet et validés par les comités de coordination provinciaux.

Bien que la logique d'intervention globale abordé ci-dessus soit harmonisé dans les trois provinces, en accord avec l'approche décentralisée de la stratégie nationale du P-DDRCS, le projet veillera à ajuster l'approche opérationnelle aux spécificités et aux besoins de chaque ZP.

Stratégie d'intervention de la réinsertion du Nord Kivu

Comme présenté dans l'analyse du contexte, la situation des ex-combattants à cibler au Nord-Kivu est celle d'un cantonnement de longue durée ce qui signifie que les ex-combattants ont déjà été désarmés et démobilisés. Par conséquent, le projet lancera une mission initiale de cadrage et de conseil au cours des premières semaines du projet. Les bénéficiaires seront regroupés en fonction de leur zone de retour préférée, qui aura été établie avant le lancement du projet par le profilage effectué par le PDDRCS et la MONUSCO. Afin de gérer leurs attentes avant leur réinsertion communautaire, ils seront informés de la situation socio-économique de leur zone de retour et du soutien qu'ils recevront dans le cadre du projet.

Pendant que les ex-combattants restent en cantonnement et que les aspects techniques et logistiques des projets HIMO sont préparés, l'OIM lancera les campagnes d'information et les initiatives de dialogue démocratique au niveau communautaire afin de s'assurer qu'ils sont bien préparés au processus de réinsertion.

A leur arrivée, les démobilisés seront reçus et informés par les structures communautaires et citoyennes avec lesquelles les initiatives d'information du public et de dialogue démocratique ont été mises en œuvre.

Stratégie d'intervention de la réinsertion du Sud Kivu

Au Sud-Kivu, la plupart des ex-combattants sont déjà retournés dans leurs communautés, en grande partie dans un processus d'auto-démobilisation. Néanmoins, les autorités du PDDRCS, en coordination avec la section DDR/RR de la MONUSCO, prévoient de mener des exercices de sélection / enregistrement des bénéficiaires et de démobilisation plus formalisée dans des sites temporaires et potentiellement mobiles. Par conséquent, l'OIM ne prévoit pas de couvrir le transport ou d'autres indemnités avant le lancement des activités

HIMO afin d'éviter de créer des divergences avec les bénéficiaires de la communauté et le ressentiment potentiel de la communauté en raison de leur paiement.

Étant donné que les ex-combattants se trouvent déjà au sein des communautés, la stratégie du projet consiste à assurer un traitement aussi égal que possible avec les bénéficiaires communautaires. En outre, les ex-combattants seront inclus dans les processus de dialogue démocratique et de communication communautaire du projet dès le début afin de répondre aux préoccupations des communautés liées à leur réinsertion et de contribuer à une cohabitation et une coexistence pacifique.

Stratégie d'intervention de la réinsertion de l'Ituri

Comme au Sud-Kivu, les ex-combattants en Ituri ont dans certains cas déjà rejoint leurs communautés mais ne sont pas encore démobilisés, en attendant la prise en charge par le PDDRCS. Comme présenté dans l'analyse du contexte, le PDDRCS a donc prévu deux sites de cantonnement officiels (Django et Irumu) avec une durée du processus de 10 jours d'aménagement des sites et 45 jours de désarmement et de démobilisation.

Les zones de retour seront désignées par les équipes provinciales du PDDRCS selon les préférences des bénéficiaires déterminées au cours de ce processus de démobilisation. Un décalage entre le soutien apporté aux ex-combattants et les bénéficiaires communautaires sera ainsi évité pour prévenir les ressentiments des communautés vis-à-vis du processus de DDR. En même temps, le dialogue démocratique et les activités de sensibilisation de la communauté seront mis en œuvre avec les ex-combattants d'autant que possible pour renforcer leur acceptation par les communautés.

Théorie du Changement :

La théorie du projet suit le modèle COM-B⁸ (Capacité- Opportunité- Motivations- Comportement) connu dans les contextes complexes. Ce modèle de théorie du changement aide à factoriser plusieurs variables à travers une trajectoire temporelle qui permettrait de prévoir, et d'une manière plus réaliste, l'évolution des résultats tout en tenant compte de l'environnement complexe caractérisé par le conflit à l'est de la RDC. Des facteurs de succès (dites hypothèses) seront identifiés, autres que les facteurs exogènes inconnus auquel le projet pourrait faire face.

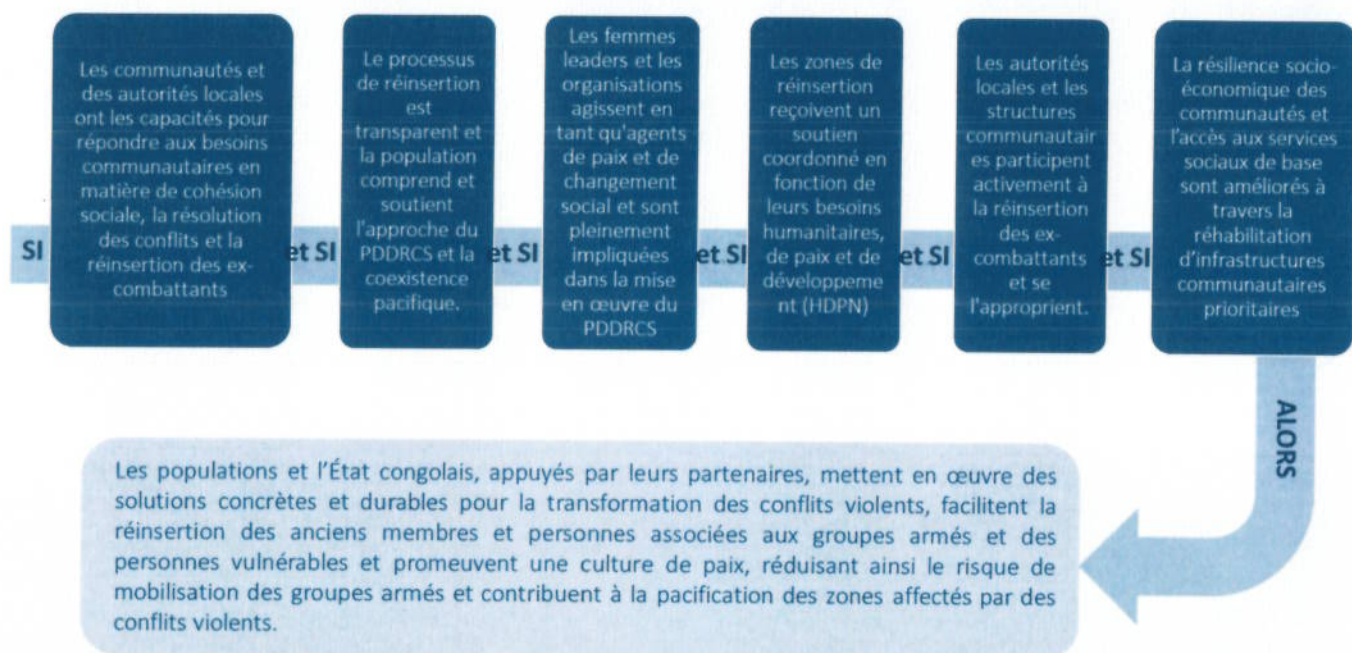
Cette théorie du changement est basée à la fois sur la théorie sociale de changement de comportement ainsi que les données collectées durant les consultations qui ont été menées dans les trois provinces.

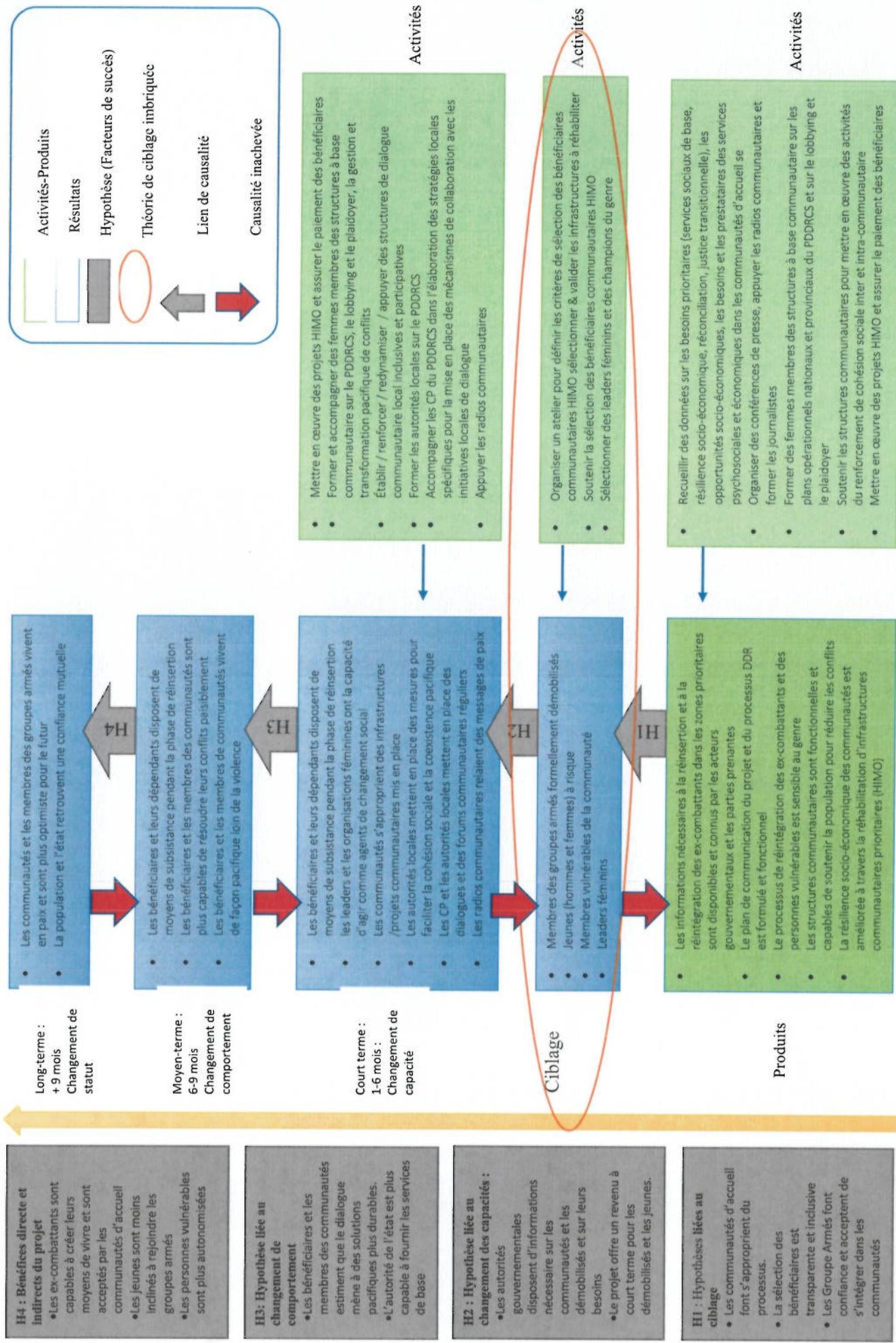
Le modèle suppose que l'augmentation des capacités génère un changement de comportement (ou de pratiques) qui en soit engendre une amélioration d'un statut social ou du bien-être. Pourtant, et pour que les capacités se traduisent en un changement de comportement permanent, trois variables entrent en ligne de compte : L'augmentation de capacités, la création des opportunités et l'existence d'une véritable motivation. Une intervention qui vise un véritable changement de comportement devrait alors se focaliser sur ces trois volets.

Ce modèle permettrait donc d'observer l'évolution des résultats par rapport aux facteurs de succès prévus ainsi que les autres facteurs exogènes pour assurer un apprentissage important dans le domaine des interventions complexes. Une évaluation externe finale contribuerait à en tirer des leçons plus approfondies. La théorie de projet pourrait être exprimée en deux façons différentes. La première sera sous la forme d'une série de cause-effet sous forme de SI-ALORS-SI. Ensuite la théorie de projet (théorie du changement + théorie d'action) sera illustrée sur un diagramme qui décline la trajectoire des résultats et les facteurs de succès affectant chaque phase.

⁸ Mayne, J. (2015). Useful theories of change. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 30, 119-142. doi: 10.3138/cjpe.230

A. Illustration sous forme SI-ALORS-SI





a) Approche d'intervention et opérationnalisation

Objectif Global : Les populations et l'Etat congolais, appuyés par leurs partenaires, mettent en œuvre des solutions concrètes et durables pour la transformation des conflits violents, facilitent la réintégration durable des ex-combattants et des personnes vulnérables et promeuvent une culture de paix, réduisant ainsi le risque de mobilisation des groupes armés et contribuent à la pacification des zones affectés par des conflits violents.

Objectif spécifique 1 : Contribuer à la résolution des conflits et au renforcement de la cohésion sociale dans les zones ciblées

Produit 1.1 : *Les capacités des communautés d'accueil et des autorités locales sont améliorées pour répondre aux besoins communautaires en matière de cohésion sociale, de résolution des conflits et de réinsertion des ex-combattants et des personnes vulnérables.*

Activité 1.1.1 : Renforcer / revitaliser / pérenniser des structures de dialogue communautaire local inclusives et participatives dans les zones de réinsertion.

Activité 1.1.2 : Former/sensibiliser les autorités locales et les chefs coutumiers sur le plan opérationnel national et les plans opérationnels provinciaux du PDDRCS et sur l'approche du projet, en coordination avec le BCNUDH pour la sensibilisation sur la justice transitionnelle.

Activité 1.1.3 : Accompagner les coordinations provinciales (CP) du PDDRCS dans l'élaboration des stratégies locales spécifiques pour la mise en place des mécanismes de collaboration avec des initiatives locales de dialogue.

Activité 1.1.4 : Renforcer les capacités/sensibiliser les structures locales sur le PDDRCS, en collaboration avec les CP et les autorités locales, pour mettre en œuvre des dialogues et des forums communautaires réguliers afin d'identifier les lacunes potentielles à la cohésion sociale et/ou obstacles à une réintégration durable et recueillir des suggestions pour des activités de cohésion sociale inter et intra-communautaire.

Activité 1.1.5 : Soutenir les structures communautaires pour mettre en œuvre des activités de cohésion sociale inter et intra-communautaire, intégrant les membres des communautés d'accueil, les ex-combattants et les personnes vulnérables.

Le projet travaillera sur les aspects de dialogue démocratique afin de promouvoir la réconciliation, la cohabitation pacifique et la consolidation de la paix, et jettera ainsi les bases de l'acceptation des ex-combattants à leur retour communautaire. Il s'agira notamment de travailler avec les structures de dialogue existantes au niveau de la communauté, de la chefferie / du groupement et de la province. Cette composante de dialogue communautaire mettra un accent particulier sur la participation active des femmes dans les structures communautaires. Les champions du genre identifiés dans le cadre du produit 1.3 de ce résultat seront intégrés dans les structures communautaires et recevront une formation supplémentaire pour s'assurer qu'ils sont bien positionnés pour représenter les voix des femmes dans le processus.

Après une formation initiale et une redynamisation des comités, ils seront soutenus pour mettre en place des forums de dialogue locaux. L'objectif de ces forums est de permettre des échanges ouverts autour des problématiques de la réintégration des ex-combattants, et d'autres sujets sécuritaires comme l'insécurité, les conflits et du manque d'opportunités économiques qui conduisent à la mobilisation et au recrutement de groupes armés, et de recueillir des suggestions des participants/communautés pour des activités/initiatives concrètes pour confronter ces problématiques. Les échanges seront modérés et facilités par les comités avec le soutien technique du projet, qui guidera un dialogue ouvert pour encourager la compréhension mutuelle entre la population, les ex-combattants, les femmes et les jeunes défavorisés.

Afin de renforcer les capacités des autorités locales dans les zones ciblées, l'OIM appuiera un atelier de formation sur l'approche du PDDRCS, le dialogue démocratique et la résolution des conflits. Au cours de cet atelier, les résultats des différents processus consultatifs seront présentés et les responsabilités des autorités locales dans la résolution des conflits seront discutées. La formation visera à renforcer la capacité des autorités locales à s'engager ensemble avec les communautés sur la problématique de la réinsertion et réintégration des

groupes armés. A la fin de la formation, les participants fixeront leurs propres objectifs, en fonction du temps disponible, afin de s'assurer que tous les acteurs sont suffisamment et concrètement engagés dans le processus. Ensuite, des forums seront organisés dans les zones cibles afin de faciliter l'engagement des autorités locales auprès des communautés touchées. Au cours de cet événement, les autorités locales seront encouragées à présenter leurs propres engagements et objectifs pour contribuer à la résolution des causes profondes des conflits et des défis de la réintégration, des dilemmes de sécurité et du recrutement de groupes armés.

Sur la base de ces dialogues et formations et en combinaison avec les données collectées par l'exercice de l'indice des solutions durables, le projet travaillera avec les comités locaux pour sélectionner des initiatives de cohésion sociale à soutenir. Ces initiatives seront sélectionnées et mises en œuvre pour rassembler les communautés et les ex-combattants au cours du processus HIMO. Selon les préférences de la communauté, il peut s'agir de festivals culturels communautaires, de compétitions sportives ou d'autres événements similaires, en veillant particulièrement à assurer la participation de tous les membres de la communauté, y compris les jeunes et les femmes. En outre, les comités seront encouragés à sélectionner des initiatives de cohésion sociale auxquelles les ex-combattants peuvent contribuer afin d'améliorer leur acceptation par la communauté. Les ex-combattants seront encouragés à consacrer un jour par semaine à de telles activités, qui seront également soutenues par le projet si nécessaire. Ces activités pourraient inclure la peinture ou la réhabilitation d'écoles locales ou d'autres infrastructures ou d'autres services communautaires qui seront considérées comme des activités symboliques de réconciliation ou de réhabilitation. L'OIM favorisera une synergie et mettra à contribution d'autres intervenants travaillant dans les zones considérées. De même, le genre sera pris en compte notamment par une priorisation des femmes chefs de ménage comme bénéficiaires, de même que les filles ou femmes victimes ou libérées durant les conflits.

Enfin, pendant la durée du projet, l'OIM travaillera avec les radios communautaires et fournira aux comités un soutien supplémentaire pour organiser des forums de quartier afin de s'assurer que les critères de sélection sont bien compris et acceptés. Les comités seront sensibilisés par l'équipe du projet concernant la réinsertion et la réintégration des ex-combattants dans leur zone et seront ensuite soutenus pour partager ces informations avec leurs communautés. Des séances de sensibilisation pour les communautés ainsi que des programmes radio seront également utilisés pour assurer la transparence et la sensibilisation sur la réhabilitation des infrastructures en tant que moyen pour une réconciliation matérielle et une réparation communautaire des dommages causés pendant le conflit. Le travail conjoint mené dans le cadre de l'HIMO (produit 2.1) devrait également soulager une partie du traumatisme et réduire la méfiance entre les anciens combattants et les membres de la communauté. Les spots radiodiffusés, qui couvriront spécifiquement la sélection des infrastructures et des bénéficiaires, seront développés en collaboration avec le PDDRCS.

Produit 1.2 : *Le plan de communication du projet et du processus DDR est formulé et fonctionnel et des campagnes de sensibilisation communautaires ciblées pour une coexistence pacifique et des messages sur le genre sont mises en œuvre*

Activité 1.2.1: Développer une stratégie de communication pour le projet, y compris des campagnes de sensibilisation adaptées au niveau local.

Activité 1.2.2 : Soutenir et organiser des conférences de presse trimestrielles pour informer la population de la mise en œuvre du projet et renforcer la transparence.

Activité 1.2.3 : Appuyer les radios communautaires pour sensibiliser les communautés au processus de DDR et à l'approche du projet, ainsi que pour diffuser des messages de paix et des messages sur le genre (masculinité positive, les coutumes néfastes pour les femmes et leurs conséquences négatives pour les communautés, la souffrance spécifique dans les conflits, etc.)

Activité 1.2.4 : Former les journalistes provinciaux et locaux sur les plans opérationnels provinciaux du PDDRCS, la sensibilité aux conflits et sur le développement des messages de coexistence pacifique.

Une stratégie de communication sera élaborée au début du projet dans chaque province en étroite collaboration avec les structures provinciales du PDDRCS et en lien avec leurs priorités stratégiques et programmatiques. La stratégie de communication vise à faciliter la compréhension de l'approche globale du projet et à promouvoir le vivre ensemble afin de faciliter l'acceptation communautaire et la réinsertion des ex combattants. La stratégie de communication sera élaborée en prenant en compte les résultats des analyses sur

la sensibilité aux conflits. Elle sera adaptée à chaque zone cible du projet et mise en œuvre en rapport avec les activités de réinsertion pour assurer que toutes les parties prenantes (y compris les ex-combattants, les femmes, les jeunes, les membres de la communauté d'accueil, les autorités locales et coutumières, la société civile et les leaders communautaires) reçoivent des informations précises sur le programme de réinsertion et ses retombées pour les différentes couches de la population.

Des messages de paix et de renforcement de la cohésion sociale seront élaborés en consultation avec les journalistes locaux et des représentants de la société civile avec un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes pour s'assurer que leur voix est entendue et leurs besoins pris en compte. La stratégie de communication accordera un accent particulier aux rôles, aux comportements, aux activités et attributs socialement construits sur les femmes, les hommes et les jeunes et sur le rôle et les relations que ces derniers entretiennent entre eux, tout en prenant compte en compte la sensibilité culturelle dans les différentes localités ciblées. Toutes les campagnes de communication appliqueront des principes de protection en impliquant les groupes vulnérables et à risque, tels que les survivants de la violence sexiste, les jeunes à risque, et les survivants de violations des droits humains.

Pour influencer le comportement des bénéficiaires, des communautés ciblées et des autres parties prenantes tels que la société civile et les leaders communautaires, le projet forgera des partenariats stratégiques avec les médias et les organisations communautaires. Le projet travaillera en étroite collaboration avec les radios communautaires et des ONG locales dans la diffusion de messages de sensibilisation et des campagnes de mobilisation des communautés. Le projet coordonnera avec les médias et les acteurs de paix et de développement présents dans la zone afin d'obtenir des données probantes pouvant augmenter les connaissances et modifier les attitudes, les normes culturelles et les comportements.

Produit 1.3 : *Les leaders et les organisations féminines ont la capacité d'agir comme agents de paix et de changement social*

Activité 1.3.1 : Sélectionner des leaders féminins communautaires et des champions du genre.

Activité 1.3.2 : Soutenir les leaders des femmes, les champions du genre et les structures féminines locales pour développer un plan d'engagement en faveur du genre avec les messages clés et les priorités des femmes dans la mise en œuvre et le suivi du plan opérationnel provincial et des activités du projet

Activité 1.3.3 : Soutenir des femmes membres des structures à base communautaire dans la mise en œuvre du plan d'engagement en faveur du genre et la conduite d'activités de lobbying et de plaidoyer au niveau provincial

Activité 1.3.4 : Former des femmes et des hommes membres des structures à base communautaire et champions du genre sur la gestion et la transformation pacifique de conflits et la masculinité positive.

Activités 1.3.5 : Appuyer la mise en place d'une plateforme de femme et de masculinité positive pour un mouvement de transformation pacifique de conflit – à travers des Cafés de la Paix.

Activité 1.3.6 : Soutenir des événements de mobilisation communautaire axés sur le genre sur la base des messages et des priorités élaborés dans le cadre du plan local d'engagement en faveur du genre

Activité 1.3.7 : Réaliser des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes et de leur participation aux instances de prises de décision.

L'OIM travaillera en collaboration avec des ONG locales spécialisées dans l'autonomisation, la protection et la promotion du droit des femmes dans chaque zone ciblée. Les ONG seront sélectionnées par le biais d'un processus compétitif et transparent. Les champions genres sont des modèles positifs sur la pratique du genre dans la communauté. Ils seront installés dans des structures à base communautaire où ils sensibiliseront sur la masculinité positive et joueront un rôle dans le référencement et suivi des voix des femmes /filles pendant le processus de réinsertion / ou lors de la mise en œuvre des activités HIMO. Des représentants de chaque structure participeront également à tous les mécanismes de planification communautaires et provinciaux tout au long du projet.

Dans la mesure du possible, l'OIM travaillera avec les structures et les leaders féminins existants, qui, dans de nombreux cas, ont déjà reçu un soutien au renforcement des capacités de la part d'autres acteurs. Le projet s'appuiera sur les capacités existantes ou, si nécessaire, organisera quelques formations pour appuyer

l'installation d'équipes de champions genres dans chaque zone prioritaire. Chaque équipe est composée de hommes et femmes, issus des structures locales. Ils seront identifiés à l'issue des forums communautaires et mèneront des sensibilisations sur la masculinité positive dans des écoles et regroupements locaux (associations des vendeurs, cultivateurs, conducteurs de taxi...). Après leur sélection, les champions de genre dans chaque zone seront formés ensemble avec les femmes influentes membres des structures à base communautaire sur la médiation, la gestion de conflit et la transformation pacifique des conflits. Cette formation permettra aux femmes influentes d'organiser des séances de médiation, et de résolution pacifique de conflit dans leur communauté respective.

Pour renforcer les capacités des champions du genre et pour assurer simultanément l'appropriation gouvernementale et renforcer la durabilité, l'OIM soutiendra leur accompagnement par le service local du genre au niveau de la chefferie. La division provinciale et les services locaux du genre seront soutenus pour effectuer des visites sur le terrain dans les zones prioritaires, accompagner les champions du genre et s'impliquer pleinement dans le suivi des activités du projet. Cela permettra de mettre l'accent sur le genre dans le processus de réinsertion et de réintégration des ex-combattants tout en renforçant l'implication des autorités au niveau local et provincial.

Objectif spécifique 2 : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones affectées par les conflits, et à l'amélioration de l'environnement sécuritaire (Réinsertion communautaire);
--

Produit 2.1 : *Les informations nécessaires à la réinsertion et à la réintégration des ex-combattants dans les zones prioritaires sont disponibles et connues par les acteurs gouvernementaux et les parties prenantes*

Activité 2.1.1 : Mettre en place l'indice des solutions durables dans les zones de réinsertion afin de recueillir des données sur les besoins prioritaires (services sociaux de base, résilience socio-économique, réconciliation, justice transitionnelle), les opportunités socio-économiques et les prestataires des services psychosociaux dans les communautés d'accueil selon l'approche triple nexus.

Activité 2.1.2 : Organiser des ateliers provinciaux nexus humanitaire, développement et paix (HDPN) afin d'accroître et de coordonner les initiatives des partenaires dans les zones de retour.

Activité 2.1.3 : Conduire une étude de marché approfondie en mettant l'accent sur les chaînes de valeur dans les zones de retour.

Activité 2.1.4 : Développer et mettre à jour régulièrement une stratégie de sensibilité aux conflits pour le processus de réinsertion et de réintégration (en collaboration avec le « *Conflict Sensitivity Hub d'International Alert* » – voir *Annexe F*).

Le projet mettra en œuvre une évaluation « des zones de retour prioritaires qui seront désignés en utilisant l'indice des solutions durables dans chacune des zones de retour afin de mieux comprendre le contexte de réintégration, surtout les besoins socio-économiques des communautés, les conditions des infrastructures communautaires et la situation du marché. Cet outil est une source de collecte de données complète pour fournir des informations pertinentes sur l'accès aux services de base, aux infrastructures et à d'autres indicateurs clés essentielles pour éclairer l'élaboration de programmes efficaces de réintégration et de relance économique. En RDC, l'approche est actuellement mise en œuvre par l'équipe « Displacement Tracking Matrix » (DTM) de l'OIM dans la province du Tanganyika pour la réintégration durable des populations déplacées. Le questionnaire sera adapté au contexte spécifique de l'intégration des ex-combattants en mettant l'accent sur les besoins en matière de réconciliation.

Les questionnaires destinés aux communautés comprendront des questions liées à la capacité de résilience économique au niveau du village, à la cartographie des infrastructures et des services publics existants, ainsi que les prestataires de services non gouvernementaux tels que les ONG nationales et internationales. Cet exercice comprendra également une cartographie des structures et des comités existants au niveau communautaire qui pourraient être revitalisés pendant le projet. De plus, le questionnaire inclura également des questions pour mesurer l'acceptation des ex-combattants par les communautés locales, la cohésion sociale et les besoins en termes de réconciliation. Cela fournira une base de référence pour l'acceptation et la réconciliation de la communauté qui sera évaluée dans une enquête finale à la fin du projet.

Ces informations seront ensuite utilisées pour informer et conseiller les ex-combattants sur la situation spécifique dans leur zone de retour ainsi que sur l'élaboration de leur plan de réintégration. Les informations seront également utilisées pour cartographier la disponibilité des prestataires de services socio-économiques locaux comme base de référence afin que les individus aient accès aux services appropriés ou aux opportunités économiques. Pour y parvenir, pendant la deuxième phase qui visera la réintégration durable des bénéficiaires, l'OIM ou l'agence de mise en œuvre pourra établir des partenariats solides avec les prestataires de services, y compris des acteurs des secteurs privé et public, des autres agences des Nations-Unies et des ONG.

Comme pour tous les outils de DTM de l'OIM, l'étude sera accessible au public et partagée avec tous les acteurs concernés dans le cadre de l'approche du nexus humanitaire, développement et paix (HDPN). Ainsi, en coordination avec les gouvernements provinciaux et les équipes provinciales du PDDRCS, l'OIM organisera un atelier HDPN dans chaque province avec les parties prenantes concernées pour s'assurer que toutes les informations pertinentes pour les phases de réinsertion et de réintégration des ex-combattants sont comprises et soutenues de manière appropriée selon une approche sensible au conflit et basée sur les besoins des communautés.

Sur la base des données de l'indice de solutions durables et d'autres documents existants, surtout dans le cadre des interventions antérieures financées par le fonds de cohérence de la stabilisation dans les zones, l'OIM développera également une stratégie de sensibilité aux conflits au début du projet. Cet outil peut être utilisé pour toutes les phases du processus de réinsertion et de réintégration des ex-combattants et sera essentiel pour une approche « Do No Harm » (ne pas nuire). La stratégie élaborée, sera mise en œuvre en lien le « Conflict Sensitivity Hub de l'ONG International Alert ». Le soutien du Hub inclura notamment le renforcement des compétences internes en matière d'analyse de la sensibilité aux conflits pour les équipes de l'OIM et du PDDRCS. Le PDDRCS sera équipé d'outils leur permettant d'intégrer facilement une approche sensible aux conflits lors de la mise en œuvre du programme (voir Annexe F pour plus de détails).

Produit 2.2 : *Les ex-combattants sont réinsérés dans leurs zones de retour en collaboration et en coordination avec les autorités locales et les structures communautaires*

Activité 2.2.1 : Organiser des séances de conseil / d'information de groupe pour les ex-combattants sur le processus de réinsertion, les conditions et modalités de leur soutien et les mécanismes de Justice transitionnelle (en coordination avec le BCNUDH)

Activité 2.2.2 : Réaliser des sessions psychosociales et d'éducation à l'acceptation des ex combattants dans les communautés d'accueilles

Activité 2.2.3 : Mettre en œuvre des activités d'éducation civique et de soutien psychosocial pour les ex-combattants 1 jour par semaine.

Activité 2.2.4 : Soutien logistique aux comités communautaires et / ou aux structures citoyennes pour soutenir le processus de réinsertion

L'identification des bénéficiaires ex-combattants et de leurs familles sera effectuée avant le lancement du projet par le gouvernement congolais et la MONUSCO, notamment par le biais de sa section DDR/RR. Avant de remettre les listes de bénéficiaires ex-combattants à l'équipe de projet de l'OIM, les équipes provinciales du PDDRCS, en collaboration avec la MONUSCO, effectueront également un profilage et un vetting des bénéficiaires. Sur la base de ce profilage, les zones prioritaires de retour mais également les zones cibles prioritaires du projet seront fixées par le comité de coordination provincial. En outre, une évaluation des risques sera effectuée en collaboration avec le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (BCNUDH) pour sélectionner efficacement les bénéficiaires et éviter ceux qui ont commis des violations des droits de l'homme et des crimes graves. Conformément aux normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) des Nations Unies et le plan opérationnel national du PDDRCS, tout enfant identifié au cours du processus sera remis à l'UNICEF en coordination avec la section de protection de l'enfant de la MONUSCO.

Un processus clair et transparent qui gère adéquatement les attentes et fournit des conseils pertinents sur les aspects socio-économiques des zones de réintégration sont des éléments clés pour la réintégration durable. Sur

la base des informations du profilage mené par le PDDRCS et la MONUSCO, l'indice des solutions durables et l'étude de marché au début du projet, des conseils seront fournis aux bénéficiaires pour répondre aux besoins individuels et partager des informations pertinentes sur les zones de retour et le paquet de réinsertion. En ce qui concerne le paquet de réinsertion, le projet accordera une attention particulière pour assurer une communication claire sur le salaire prévu pour les travaux HIMO et le processus d'épargne obligatoire. Cette communication sera complétée par l'éducation civique et le soutien psychosocial.

Cette approche permettra de bien gérer les attentes et de s'assurer que le processus de réinsertion n'est pas entravé par des imprécisions qui pourraient entraîner des frustrations et un retour aux groupes armés. Des séances d'information et de conseils seront donc organisées tout au long du processus dans le cadre des visites de contrôle et de suivi pour s'assurer que tous les bénéficiaires comprennent pleinement le système (le système de rétention d'une partie du salaire HIMO à distribuer dans le cadre du paquet de réintégration), et les exigences afin de bien gérer les attentes.

Sur bases des premières séances de conseil, le calendrier et le processus de réinsertion des ex-combattants seront fixés en fonction des besoins et des priorités au niveau local. Pour renforcer la participation et l'appropriation locales, en coordination avec le PDDRCS et les autorités locales, le projet cherchera à impliquer les comités communautaires et les structures citoyennes dans le processus de réinsertion. Cela permettra également d'améliorer la transparence et le suivi focal du processus afin de mettre la communauté plus à l'aise.

Afin de renforcer l'acceptation et l'intégration sociale des ex-combattants, ils bénéficieront de séances supplémentaires d'éducation civique et de soutien psychosocial une fois par semaine. Cela leur permettra également de mieux se préparer à la réintégration globale dans la vie civile et au démarrage d'une activité économique. Dans le même temps, les communautés recevront également un soutien psychosocial et les ONG locales mettront en place des sessions de sensibilisation au processus et à l'acceptation des ex-combattants.

Produit 2.3 : *La résilience socio-économique des communautés et l'accès aux services sociaux de base sont améliorés à travers la réhabilitation d'infrastructures communautaires prioritaires*

Activité 2.3.1 : Organiser un atelier pour sélectionner / valider les infrastructures à réhabiliter et les critères de sélection des bénéficiaires communautaires HIMO

Activité 2.3.2 : Soutenir la sélection des bénéficiaires communautaires HIMO

Activité 2.3.3 : Mettre en œuvre des projets HIMO

Activité 2.3.4 : Assurer le paiement des bénéficiaires de l'HIMO, tout en conservant 30% du salaire pour la phase de réintégration.

Activité 2.3.5 : Réaliser des missions de suivi des travaux HIMO avec les points focaux de suivi tels que définis et désignés par les comités de coordination provinciaux.

Activité 2.3.6 : Mettre en place et former des comités d'entretien et de maintenance des infrastructures réhabilitées ;

Activité 2.3.7 : Sensibiliser les communautés sur la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures

Activité 2.3.8 : Appuyer le processus de création des groupements associatifs, la formulation des microprojets AGRs individuels et collectifs

Le projet appuiera la réhabilitation des infrastructures communautaires détruites au cours du conflit dans une logique de réparations collectives et symboliques, qui se rajoutent au droit à la réparation individuelle pour des victimes des violations graves, y inclut les violences sexuelles. Ainsi, cette logique communautaire tient compte du changement des identités sociales et de l'impact psychologique du conflit sur les ex-miliciens et la communauté. A travers cette approche, les ex-miliciens peuvent participer à la consolidation de la paix et au développement économique au fur et à mesure des besoins exprimés par les communautés, y inclut les victimes. Ces efforts et ces engagements pacifiques doivent être appuyés, renforcés et rendus mutuellement bénéfiques.

Le volet HIMO visera à augmenter l'accès aux services sociaux par les communautés en réhabilitant les infrastructures communautaires comme la réhabilitation des routes de desserte agricole ou des ponts qui permettent un meilleur accès aux marchés et qu'elles profitent à la communauté dans son ensemble et contribuent à la relance économique.

Afin de maximiser le montant des fonds alloués aux bénéficiaires et d'éviter les retards dans la mise en œuvre des projets HIMO, l'OIM utilisera, dans la mesure du possible, une approche de mise en œuvre directe. Le plan de travail, la conception et les matériaux seront élaborés par un ingénieur de l'OIM, si possible en coordination avec un ingénieur des gouvernements provinciaux, au cours des premières semaines du projet. Pour assurer le suivi quotidien des projets, l'OIM emploiera des superviseurs de travaux qui seront basés dans chaque site et seront sous la supervision directe de l'ingénieur de projet à Goma. Dans la mesure du possible, l'OIM travaillera avec l'Office des Voies de Desserte Agricole (OVDA) ou d'autres institutions gouvernementales pertinentes afin d'assurer l'implication et l'appropriation du gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Le projet se coordonnera également avec les clusters logistiques provinciaux en ce qui concerne la disponibilité des machines lourdes pour location.

La réhabilitation des infrastructures sera basée sur un système de travail contre rémunération. L'approche HIMO se concentrera non seulement sur la mise en œuvre de projets de construction, mais aussi sur l'engagement de la communauté dans l'activité pour accroître son sentiment d'appartenance, créer des revenus à court terme pour ceux qui en ont besoin et injecter de l'argent sur les marchés locaux pour revitaliser l'économie.

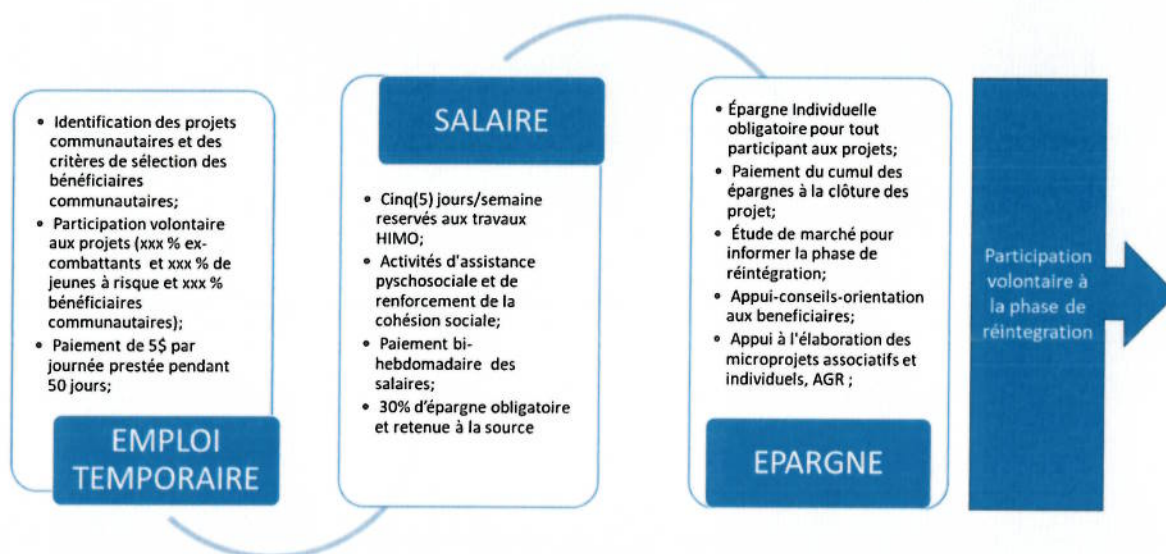
Pour les ex-combattants, la modalité HIMO argent contre travail sera utilisée pour fournir aux bénéficiaires du projet les fonds initiaux nécessaires pour leurs besoins immédiats de réinsertion. Si la taille du ménage du bénéficiaire est grande, un autre membre adulte du ménage peut également être sélectionné en tant que bénéficiaire HIMO pour garantir qu'un montant de réinsertion suffisant soit fourni au ménage. Le travail comprendra 5 jours ouvrables par semaine avec un salaire de cinq dollars par jour. La durée totale des projets HIMO sera de cinq mois afin de garantir une couverture adéquate des besoins des bénéficiaires avant la phase de réintégration.

L'OIM travaillera avec un prestataire de services pour effectuer les paiements des bénéficiaires. Cette approche est utilisée sur la base des leçons apprises d'autres projets HIMO dans les provinces et spécifiquement pour prévenir les risques de fraude et de sécurité pour son personnel. Les salaires seront payés selon un calendrier bi-hebdomadaire (toutes les deux semaines) autant que possible avec trente pourcents d'épargne obligatoire qui sera retenue pour leur phase de réintégration. Les économies retenues de cette phase HIMO seront versées à la fin du projet pour renforcer le lancement et assurer la durabilité des activités génératrices de revenus (AGR) collectives ou individuelles des ex-combattants et de leurs ménages. Cette approche vise également à encourager les ex-combattants à rester dans le processus étant donné que le paiement du salaire restant est conditionné à leur participation au processus de réintégration.

L'OIM, en coordination avec le coordonnateur provincial de l'Unité de L'Appui à la Stabilisation (SSU), assurera une coordination étroite avec les sections pertinentes de la MONUSCO et autres acteurs dans les zones afin d'éviter toute duplication ou divergence. La coordination comprendra la sélection des zones cibles pour éviter des doublons. Pour augmenter le nombre total de bénéficiaires de chaque projet HIMO et d'éviter qu'un groupe de bénéficiaires reçoive plus de paiements qu'un autre en fonction de la durée supérieure des travaux nécessaires à leur infrastructure communautaire, un système de rotation pourra être utilisé où un lot de bénéficiaires travaille pendant une durée fixée.

Un comité de suivi et de vérification sera mis en place au niveau communautaire à travers les comités des composantes de dialogue démocratique du projet avec la participation des autorités locales pour effectuer des visites régulières sur les sites. Pendant la période de construction, au moins deux visites de suivi inclusives et participatives seront facilitées par l'OIM pour chaque projet HIMO, avec le soutien technique de l'ingénieur supervisant les travaux.

Approche méthodologique de mise en œuvre des projets



b) Ancrage/appropriation institutionnelle, durabilité/stratégie de sortie et renforcement de capacités

Le projet sera coordonné par le Secrétariat Technique Conjoint du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation soit au niveau national et au niveau de la province. L'appropriation de l'intervention par les entités étatiques aux différents niveaux est fondamentale afin de leur permettre de pérenniser les acquis du projet après sa clôture. L'approche adoptée se base sur une mobilisation continue des acteurs pour construire/renforcer la vision, leur compétences et engagement pour être les leaders de leur propre processus de stabilisation. Il sera question dès le début du projet de signer des engagements avec les autorités compétentes au niveau local et provincial pour définir les responsabilités de toutes les parties prenantes au projet. Ces engagements détermineront le niveau d'implication et l'apport de la partie nationale pour la réussite du projet ainsi que les conditionnalités pour la mise en œuvre de certaines activités.

Le projet va également se coordonner étroitement, y compris à travers la cellule de la coordination au sein de l'Unité de l'Appui à la Stabilisation de la MONUSCO, avec d'autres acteurs (ONG internationales, ONG locales, organisations de la société civile (OSC), organisations féminines, organisations des jeunes) et leurs projet / activités dans les zones d'intervention. Cela passe par des réunions pendant la phase de démarrage et pendant la mise en œuvre du projet pour capitaliser les acquis de leur présence, pour éviter des duplications, assurer la complémentarité, développer des synergies d'action et s'assurer que les aspects de sensibilité aux conflits sont pris en compte. Un accent spécifique sera mis sur les projets qui peuvent contribuer à la réintégration des ex-combattants travers l'approche de l'indice des solutions durables.

Enfin, une collaboration étroite entre les autorités nationales, les sections Unité d'Appui à la Stabilisation, DDR, Genre, BCNDUH, Affaires Sociales, Affaires Civiles, Child Protection (UNICEF) et Justice de la MONUSCO sera assurée.

IV. Capacité des organisations de mise en œuvre internationales et locales

a) Présentation des organisations de mise en œuvre internationales et locales

L'OIM a mis en œuvre plus de 120 programmes dans plus de 30 pays au cours des 25 dernières années et est l'une des plus grandes organisations de mise en œuvre du DDR au sein du système des Nations Unies.

Dans des contextes DDR non traditionnels, comme dans la région du bassin du Lac Tchad ou en Somalie, l'OIM a adapté ses approches et outils DDR pour soutenir les gouvernements dans le désengagement et la réintégration des anciens combattants afin de prévenir le risque de récidive et de rétribution communautaire, faciliter le retour, la cohésion sociale et la réconciliation, et empêcher le recrutement dans des groupes extrémistes criminels ou violents organisés. Dans ces nouveaux contextes, le travail de l'OIM s'attaque aux moteurs des conflits pour empêcher tout recrutement ou (re) recrutement et renforcer la résilience individuelle et communautaire.

L'OIM travaille actuellement dans le cadre d'un programme d'appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle dans le Kasaï et le Tanganyika. En outre, l'OIM met en œuvre un projet en Ituri axé sur l'autonomisation socio-économique des jeunes qui risquent d'être recrutés par des groupes armés. Ces projets comportent des volets HIMO et AGR et d'importants enseignements tirés pour ce projet.

b) Présentation des expériences pertinentes

Voir Annexe E (EXPÉRIENCE PERTINENTES)

V. Gestion et coordination

a) Gestion et coordination du projet

Gestion du projet

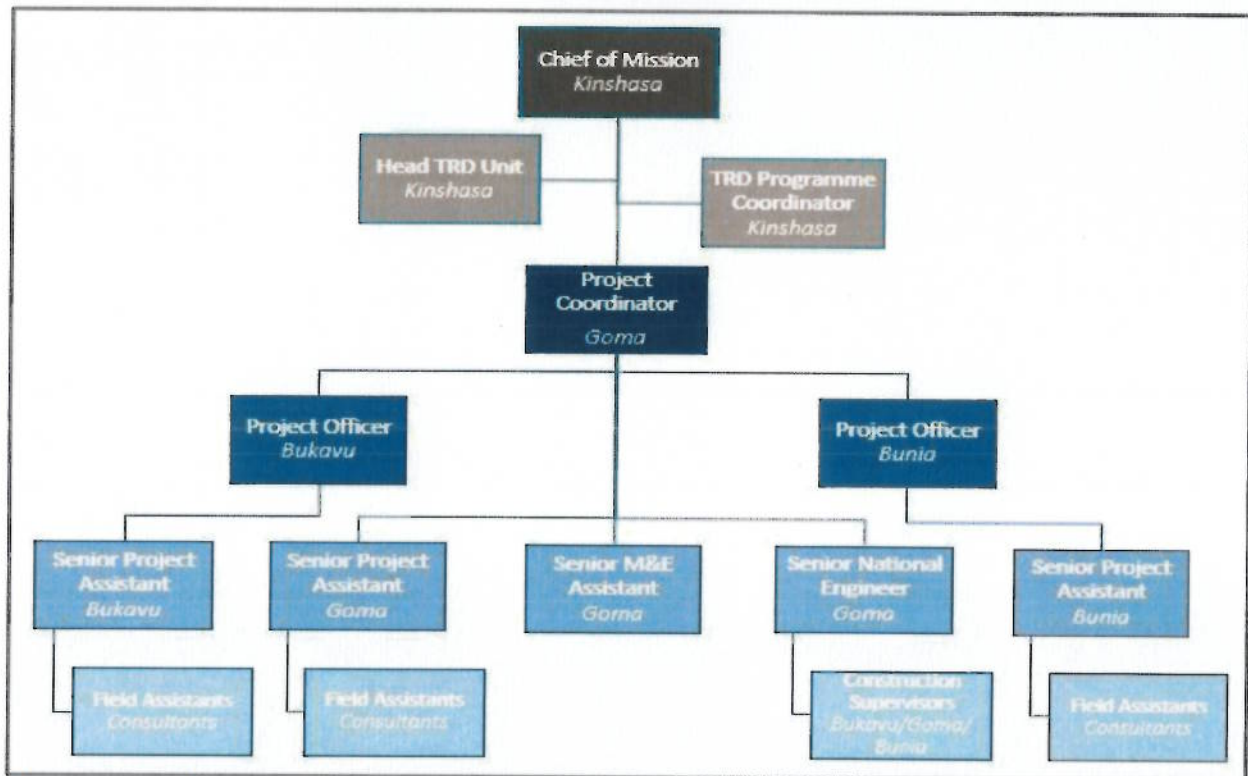
Un(e) coordinateur(trice) général (expert international) sera recruté(e) par l'OIM à Goma pour assurer la coordination générale du projet et la mise en œuvre. Sous la supervision générale du chef de mission de l'OIM à Kinshasa, le projet sera dirigé par le chef et la coordinatrice opérationnelle du département de stabilisation, transition et relèvement communautaire. Le projet sera également appuyé par les unités des finances, de la logistique, de l'administration, des RH, et de la construction) à Kinshasa et aux bureaux provinciaux.

Dans chaque province, des points focaux assureront la gestion et la coordination provinciale du projet. Ils / elles seront basé(e)s dans les capitales provinciales et seront soutenus par un assistant de projet principal et des assistants de terrain dans chaque site de mise en œuvre. Au Sud-Kivu, un expert technique assurera la mise en œuvre et la coordination locale à Uvira. Ce modèle pourra être reproduit dans les deux autres provinces s'il est jugé approprié.

Le suivi et l'évaluation du projet seront supervisés par un expert en S&E à Kinshasa et des assistants en S&E national dans chaque province, qui seront dédiés au projet à 100%. Sous la supervision générale du coordinateur du projet, ces assistants assureront une liaison étroite et le transfert des capacités aux structures provinciales du PDDRCS ainsi qu'aux points focaux communautaires.

Les activités de HIMO et de construction seront supervisées par un ingénieur international basé à Kinshasa qui fournit des orientations stratégiques et programmatiques à l'ingénieur national à Goma qui sera dédiée au projet à 100%. L'ingénieur national à Goma rapporte au coordonnateur du projet basé à Goma. Les sites eux-mêmes seront supervisés par des superviseurs de travaux locaux pour assurer la mise en œuvre effective des activités et le suivi quotidien.

La structure et la hiérarchie de la gestion du projet sont illustrées dans l'organigramme ci-dessous



Organigramme du projet

Comité de pilotage National

Un comité national assurera le pilotage et la supervision générale du projet à Kinshasa. Ses membres se réuniront sur une base trimestrielle à Kinshasa sous la coprésidence du coordinateur national du PDDRCs et du coordinateur de l'unité d'appui à la stabilisation (UAS) de la MONUSCO. Il est aussi composé des coordinateurs provinciaux du PDDRCs, des représentants des sections pertinentes de la MONUSCO (DDR/RR, affaires civiles, BCNDUH, politiques, genre, etc.), des représentants de l'OIM. Les bailleurs de fonds du fonds de cohérence de la stabilisation (SCF) peuvent participer au comité de pilotage en tant qu'observateurs. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.

Lors des réunions trimestrielles du comité de pilotage national, le / la coordinateur (trice) du projet présentera le progrès du projet sur la base des plans de mise en œuvre provinciaux et du cadre logique du projet. Les éventuels obstacles ou blocages et les solutions correspondantes proposées.

Le Comité de Pilotage a pour tâches :

- L'approbation et le suivi du plan de travail global du projet (sur la base des plans de mise en œuvre provinciaux) ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- Le Comité agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

Comités de coordination provinciaux

Le projet s'appuiera sur les comités de coordination P-DDRCs existants dans chacune des trois provinces ciblées. Ces comités seront l'instance principale de suivi du projet au niveau provincial où les principaux défis, décisions et stratégies seront discutés avant d'être appliqués sur le terrain. Ces comités seront co-présidés par

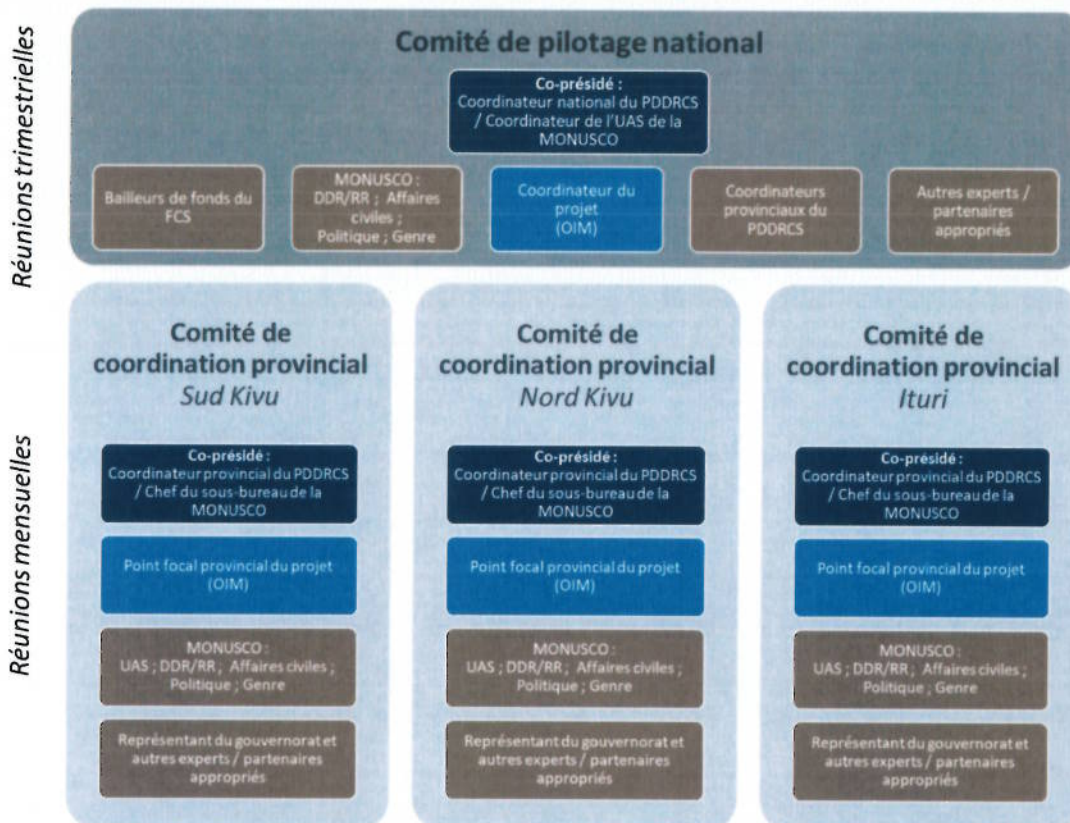
les coordinateurs provinciaux du PDDRCs et les chefs de bureau de la MONUSCO. En outre, le point focal provincial de l'OIM, des représentants du P-DDRCs, des sections pertinentes de la MONUSCO (UAS, DDR/RR, BCNUDH, affaires civiles, politique, genre, etc.), le Gouverneur de la province, des représentants de l'Administration locales (Administrateur du territoire), des chefs coutumiers participeront à ces comités provinciaux de coordination.

Les comités se réuniront d'abord au démarrage du projet et ensuite de façon mensuelle. Au début du projet, leur principale tâche sera d'examiner et de valider le plan de mise en œuvre provincial. Ce plan sera adapté au contexte local et aux besoins spécifiques des provinces. Ces comités appuieront le projet dans le ciblage des communautés, dans la composition et la détermination du nombre de bénéficiaires directs des activités HIMO et comment ils seront ventilés entre ex-combattants, bénéficiaires communautaires vulnérables, les jeunes vulnérables/ ou à risque vulnérables, les femmes, les victimes du conflit, les victimes de VSBG, etc. Cela permettra ensuite de déterminer les critères de sélection des bénéficiaires, et le nombre de projets HIMO pouvant être mis en œuvre.

Compte tenu de la sensibilité politique élevée du projet, le point focal provincial du projet, présentera l'état des lieux du projet chaque mois aux comités de coordination provincial. Ces réunions mensuelles des comités de coordination provinciaux porteront sur :

- Le suivi du plan de mise en œuvre provincial ;
- La coordination et l'harmonisation des actions avec d'autres partenaires ;
- La formulation des recommandations à l'attention du comité de pilotage.

En dehors du comité de coordination provincial, le projet peut, au besoin, organiser des forums provinciaux de consultation sur le processus de désarmement, démobilisation, réinsertion, relèvement communautaire et stabilisation. Ces forums seront étendus aux membres de la société civile, aux représentants du processus de paix de Nairobi, et d'autres acteurs et parties prenantes afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires tout en tirant les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière de réinsertion et de réintégration des ex combattants.



Structure de coordination du projet

Coordination provinciale / locale

Une réunion de lancement du projet sera organisée dans chaque province au début du projet afin de mobiliser les acteurs les plus influents du milieu et obtenir leur soutien dans leurs zones respectives.

La coordination et l'engagement politique seront assurés à travers l'implication des représentants de l'administration locale notamment l'Administrateur du territoire, le Gouverneur, et les chefs coutumiers pendant la mise en œuvre du projet. Cela inclura notamment des formations spécifiques pour ces autorités locales sur l'approche du projet, leur leadership dans le dialogue communautaire et les activités de cohésion sociale ainsi que leur participation aux missions de suivi si nécessaire.

En plus des réunions de coordination mensuelles, l'OIM assurera une coordination et une coopération appropriées avec les partenaires dans chaque province afin de maximiser l'impact du projet. L'OIM reconnaît que le projet est un projet pilote catalyseur dans des zones prioritaires dans lesquelles les besoins dépassent de loin le budget et la portée du projet. Ainsi, l'OIM cherchera à maximiser non seulement la coordination mais aussi l'orientation des bénéficiaires du projet et des communautés cibles vers les services et partenaires disponibles.

Plus précisément et dans le cadre de l'approche triple nexus, l'OIM organisera un atelier pour présenter les résultats de l'indice de solutions durables qui sera mis en œuvre dans les zones de retour par les équipes DTM au début du projet. Sous la direction des gouvernorats provinciaux et en étroite coordination avec les coordinateurs provinciaux du PDDRCS, les ateliers réuniront tous les partenaires concernés (agences des Nations Unies, ONGI, ONG locales, organisations de la société civile, etc.) pour présenter les besoins prioritaires des zones cibles du projet. Cela permettra non seulement d'assurer une harmonisation entre les interventions et les projets existants mais aussi d'amplifier le soutien apporté dans les zones de retour. L'OIM s'appuiera spécifiquement sur ses partenariats existants avec les acteurs de la stabilisation mais aussi avec les partenaires humanitaires tels que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour renforcer les services de sécurité alimentaire et d'éducation dans les zones. Cette approche vise à générer un effet catalyseur pour attirer un soutien et des services supplémentaires vers les zones cibles et ainsi maximiser l'impact du projet.

Enfin, la stratégie de communication du projet, à travers des médias sociaux, des campagnes SMS et des programmes radiophoniques assureront l'engagement communautaire et politique, ainsi que la redevabilité permanente dans le projet.

Sélection des partenaires de mise en œuvre

Alors que l'OIM utilisera l'approche de mise en œuvre directe pour des activités clés et sensibles du projet, certaines composantes du projet seront sous-traitées afin d'assurer un transfert de capacités tout en renforçant l'appropriation locale et la durabilité du projet.

A cet égard, la sélection des partenaires locaux de mise en œuvre respectera strictement les règles et exigences internes de l'OIM. Un appel à propositions (AAP) officiel et public sera lancé pour les composantes de mise en œuvre pertinentes dans chaque province. Les critères de sélection seront également publics et inclus dans les annexes techniques de l'AAP. Le processus de sélection sera mené conformément aux règlements de l'OIM par un comité de sélection interne mais des représentants des candidats ainsi que du PDDRCS pourront assister à la cérémonie d'ouverture des plis en tant qu'observateurs afin de garantir la transparence du processus. La sélection des partenaires de mise en œuvre sera ensuite communiquée officiellement par le biais du comité de coordination provincial.

Dans le cadre de leur mandat d'organes provinciaux de coordination des projets de stabilisation, le PDDRCS a déjà passé en revue et accrédité les organisations nationales appropriées et qualifiées opérant dans les zones. Ainsi, l'AAP est limité uniquement aux organisations qui sont accréditées par le PDDRCS

Gestion des risques, des hypothèses et des stratégies de mitigation

Voir Annexe B (MATRICE DES RISQUES, DES HYPOTHESES ET DES STRATEGIES DE MITIGATION)

Suivi et évaluation

Voir Annexe C (CADRE LOGIQUE)

Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi & évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au projet conformément à la Gestion axée sur les résultats et sous la direction d'un expert international en suivi-évaluation.

Pour une mise en œuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs sera élaborée au démarrage. L'étude de référence va dépeindre la situation initiale des principaux indicateurs de la matrice des résultats en début de projet et aussi identifier les possibles facteurs de risques et les mesures de mitigations y relatives. Le plan de suivi décrira la méthodologie de S&E de la mise en œuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances. Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du projet au niveau central, incluant les représentants des différentes parties prenantes (ONG, OSC, gouvernement, etc.) avec des démembrements au niveau local dans les provinces bénéficiant du projet. Les équipes de terrain assureront la remontée des informations au niveau central. Une attention particulière sera accordée : i) à l'efficacité dans la mise en œuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques et leçons apprises, v) la redevabilité et la transparence à travers un recueil régulier des feedbacks des bénéficiaires et de leurs communautés.

Les rapports de suivi du projet seront établis trimestriellement et transmis au bailleur et au gouvernement pour les informer de l'évolution des activités du projet.

Trois mois avant la fin du projet, une évaluation indépendante sera réalisée en concertation avec le bailleur pour en faire le bilan, tirer les leçons et capitaliser les acquis notamment pour informer le développement de la phase de réintégration dans les mêmes zones cibles. Bien qu'une évaluation finale d'un projet de stabilisation de 9 mois ne soit pas possible dans un délai aussi court et surtout avant sa clôture, les résultats serviront de base de référence pour le processus global de réintégration qui sera complété par les interventions et le soutien à plus long terme fournis dans le cadre de la deuxième phase.

Communication et visibilité du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation et du PDDRCS

L'OIM assurera la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du projet financé par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Tous les rapports et produits développés durant la durée du projet ainsi que les matériaux achetés feront mention de l'origine des fonds et du partenariat avec le PDDRCS. Des produits de communication seront développés pour diffuser les résultats atteints par le projet au niveau local, provincial et national et seront adaptés aux attentes des différentes parties prenantes.

L'objectif principal de la stratégie de communication sera d'augmenter la connaissance et la visibilité du PDDRCS, du FCS et des activités du projet auprès des parties prenantes (OIM, partenaires de mises en œuvre, autorités (locales, provinciales, nationales), bénéficiaires au sein de communautés ciblées).

Une stratégie de communication sera développée au début du projet en collaboration étroite avec le les CCPAP : des messages clés seront développés pour chaque groupe cible qui seront transmis pendant les séances de sensibilisation, des conférences de presse trimestrielles, ainsi des produits spécifiques seront développés au cours du projet (magazine, spots sur la radio, histoires de succès).

Parmi les outils de communication envisagés on compte développer les suivantes :

- **Réseaux sociaux** : une page Facebook sera gérée par l'OIM dont on publiera régulièrement des photos, activités, acquis, documents, appels à manifestation d'intérêt etc. pour l'ensemble du consortium pour engager avec les couches plus jeunes de la société.
- **Partenariat avec des journalistes locaux** : Ce partenariat sera extrêmement utile pour maximiser des synergies travers le « café de presse » organiser avec les médias locaux pour éviter des décompressions sur l'approche de nos activités
- **Partenariats avec des Radios communautaires** : l'appui et coordination sera aussi assurée avec les radios communautaires opérationnelles dans les collectivités d'intervention aussi que sur la Radio Communautaire de Walendu Bindi que sera redynamisée pour mieux vulgariser des informations véridiques sur notre consortium et éviter la manipulation. Aussi cela sera une plateforme pour accorder la parole à nos partenaires étatiques, d'implémentation et des bénéficiaires.
- **Journées de visibilité** : Le consortium participera activement dans les activités organisées par la MONUSCO et le Gouvernement provincial dans les séances de Nations Unies tels que la Journée de la Presse ou la Journée de la Paix.

Un budget approprié du xxx% du budget total sera déployé visant un impact au profit du PDDRCS en général et du projet et ces bénéficiaires en particulier. Afin de renforcer la durabilité de la stratégie de communication, un système de coaching de stagiaires sera ouvert afin de permettre à des jeunes professionnels de la zone de gagner des opportunités dans le domaine de la communication liée à la stabilisation.

Budget

Voir Annexe A

Plan de travail

Voir Annexe D